



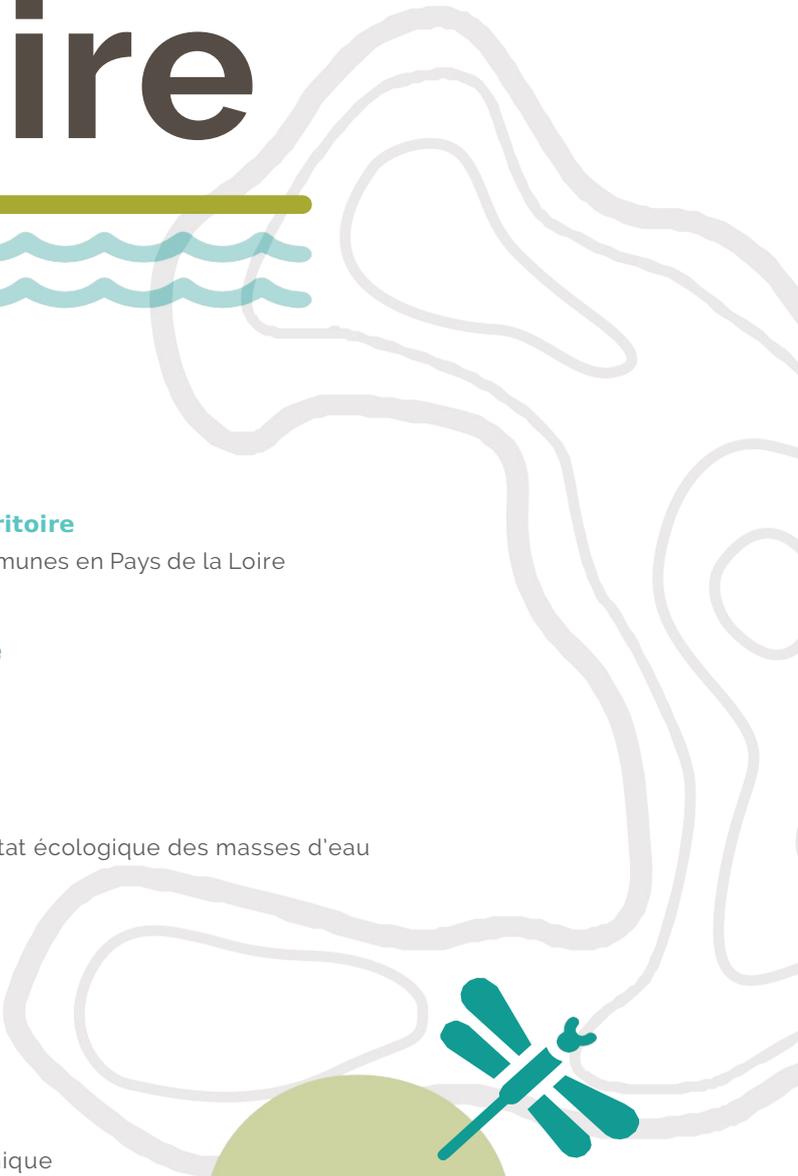
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
D'ERDRE & GESVRES

2022

➤ Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



sommaire



03

03
05

Géographie administrative du territoire

Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
Les communes

07

07
09
11

Géographie physique du territoire

Le relief et les zones de pente
La géologie
Les unités paysagères ligériennes

13

13
15
17
19
21
23

Milieux naturels

Les cours d'eau classés liste 1 et 2 et état écologique des masses d'eau
Les zones humides
Les étangs
Les mares (> 500 m²)
Les boisements
Les haies

25

25
27
29
31

Aménagement du territoire

L'occupation du sol
L'usage du sol
Agriculture - Registre Parcellaire Graphique
La pollution lumineuse

33

33
38
42
46
50
54
56
63

Biodiversité

Les plantes à fleurs et fougères
Les amphibiens
Les reptiles
Les oiseaux
Les mammifères
Les poissons et les cours d'eau patrimoniaux
Les invertébrés
Le schéma Régional de Cohérence Écologique

65

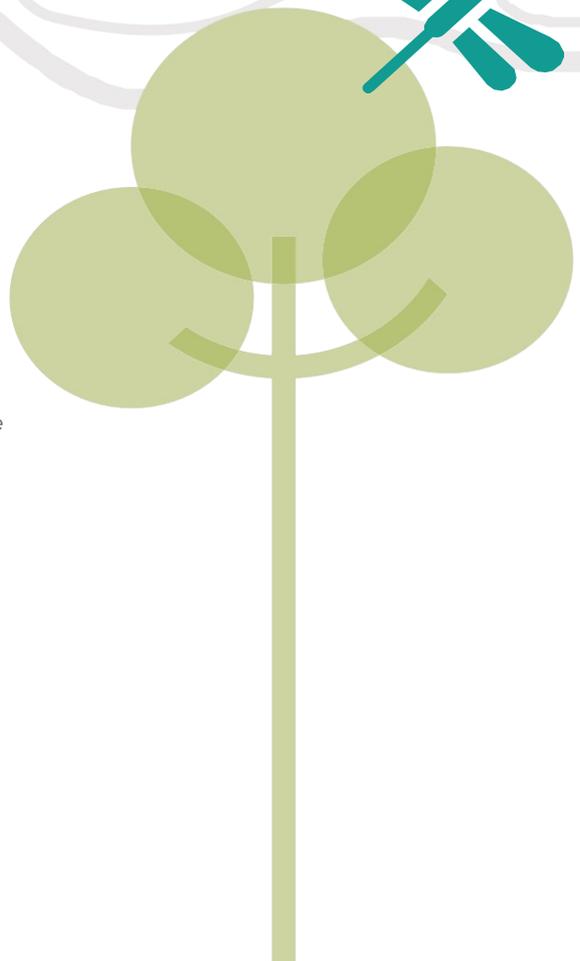
65
67

Zonage nature

Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique
Les Espaces Naturels Sensibles

70

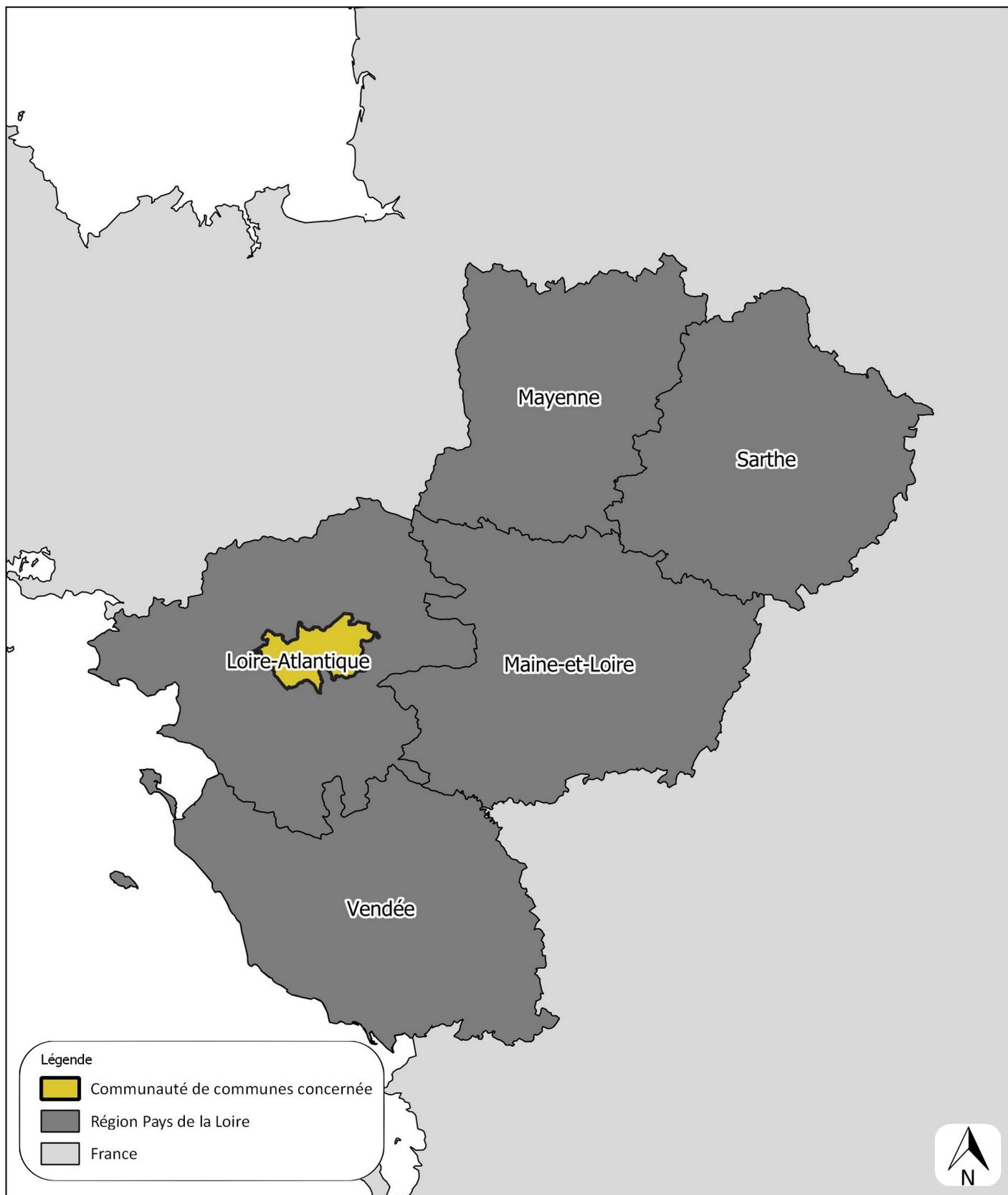
Synthèse des enjeux



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La communauté de communes d'Erdre & Gesvres se situe dans la région des Pays de la Loire, au centre du département de la Loire-Atlantique.

La communauté de communes d'Erdre & Gesvres regroupe 12 communes dont 6 communes du canton de Nort-sur-Erdre, 2 communes du canton de Blain, 3 communes du canton de la Chapelle-sur-Erdre et une commune du canton de Saint-Etienne-de-Montluc.

La communauté de communes a été créée en 2002.

L'ESSENTIEL

- Région des Pays de la Loire
- Département de la Loire-Atlantique
- Communauté de communes d'Erdre & Gesvres



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

D'une superficie de 509 km², la communauté de communes d'Erdre & Gesvres regroupe 12 communes : Casson, Fay-de-Bretagne, Grandchamp-les-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Notre-Dame-des-Landes, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, les Touches, Treillières, Vigneux-de-Bretagne.

Les communes les plus peuplées sont Treillières et Nort-sur-Erdre.

La communauté de communes d'Erdre & Gesvres compte 64 546 habitants (source : INSEE 2019), soit 126 habitants / km²

L'ESSENTIEL

509 km², 12 communes, 64 546 habitants,
126 habitants/km²



Superficie, population et densité par communes

(Source : INSEE 2019)

Classement par ordre d'importance :

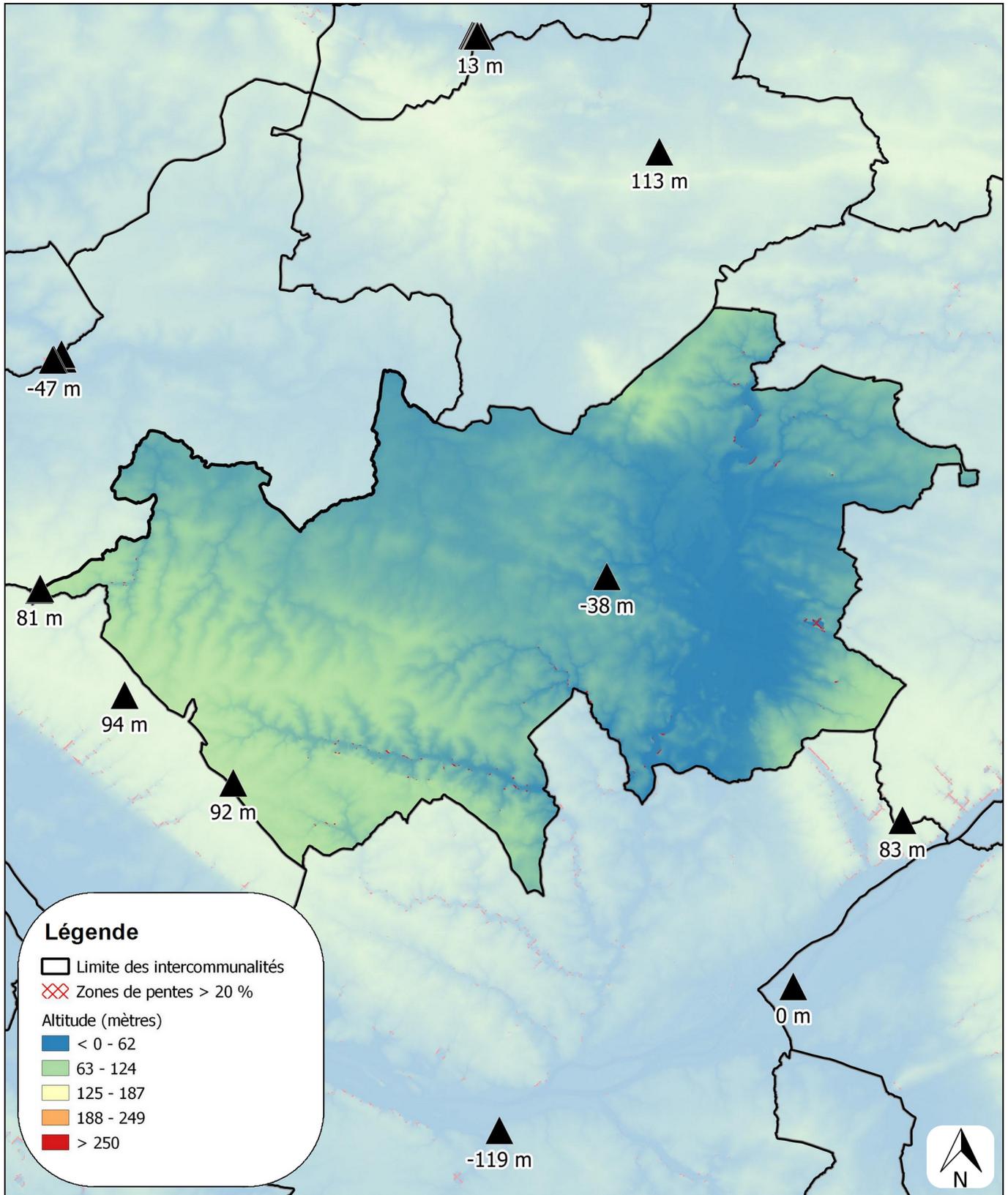
1 2 3

Commune	Population en 2019	Superficie (km ²)	Densité (h/km ²)
Casson	2421	16	150
Fay-de-Bretagne	3676	65	57
Grandchamps-des-Fontaines	6439	34	190
Héric	6288	74	85
Nort-sur-Erdre	9082	67	136
Notre-Dame-des-Landes	2260	37	60
Petit-Mars	3755	26	145
Saint-Mars-du-Désert	5118	30	168
Sucé-sur-Erdre	7221	41	175
Les Touches	2494	35	71
Treillières	9617	29	331
Vigneux-de-Bretagne	6175	55	113

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief



0 6 12 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

Le relief est peu marqué sur la communauté de communes d'Erdre & Gesvres, avec une altitude qui varie de 2 à 92 mètres. Les points bas correspondent à la rivière de l'Erdre alors que le point culminant est situé sur la commune de Vigneux-de-Bretagne, à la Biliais Deniaud. Le ruisseau du Gesvres creuse une vallée plus encaissée sur la partie Sud-Ouest du territoire.

L'ESSENTIEL

Point le plus bas : 2 mètres, Sucé-sur-Erdre

Point culminant, 91 mètres, Vigneux de Bretagne | relief peu marqué

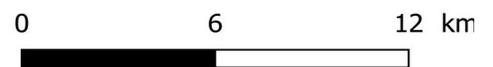
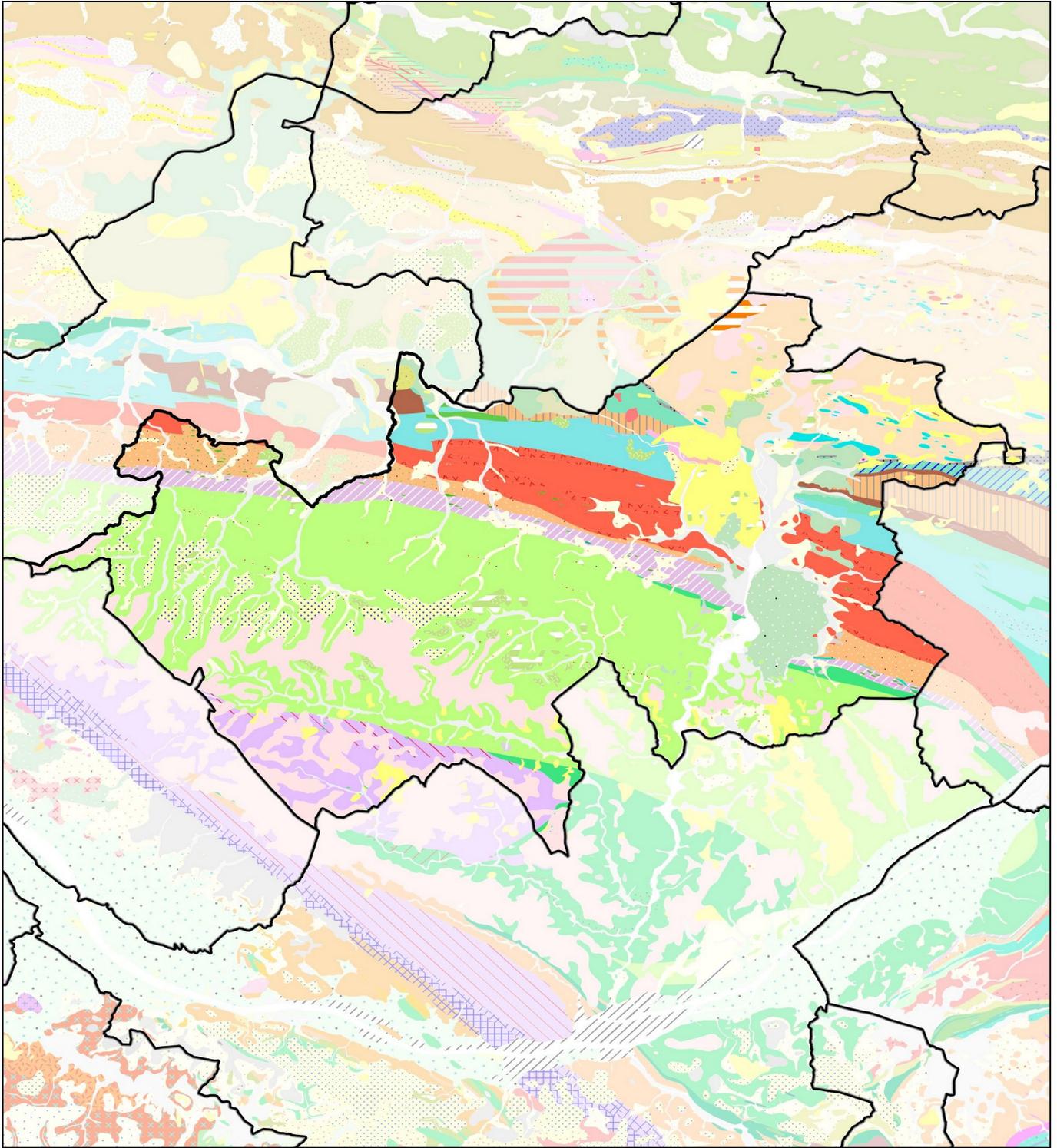
Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.



géographie physique

DU TERRITOIRE

La géologie

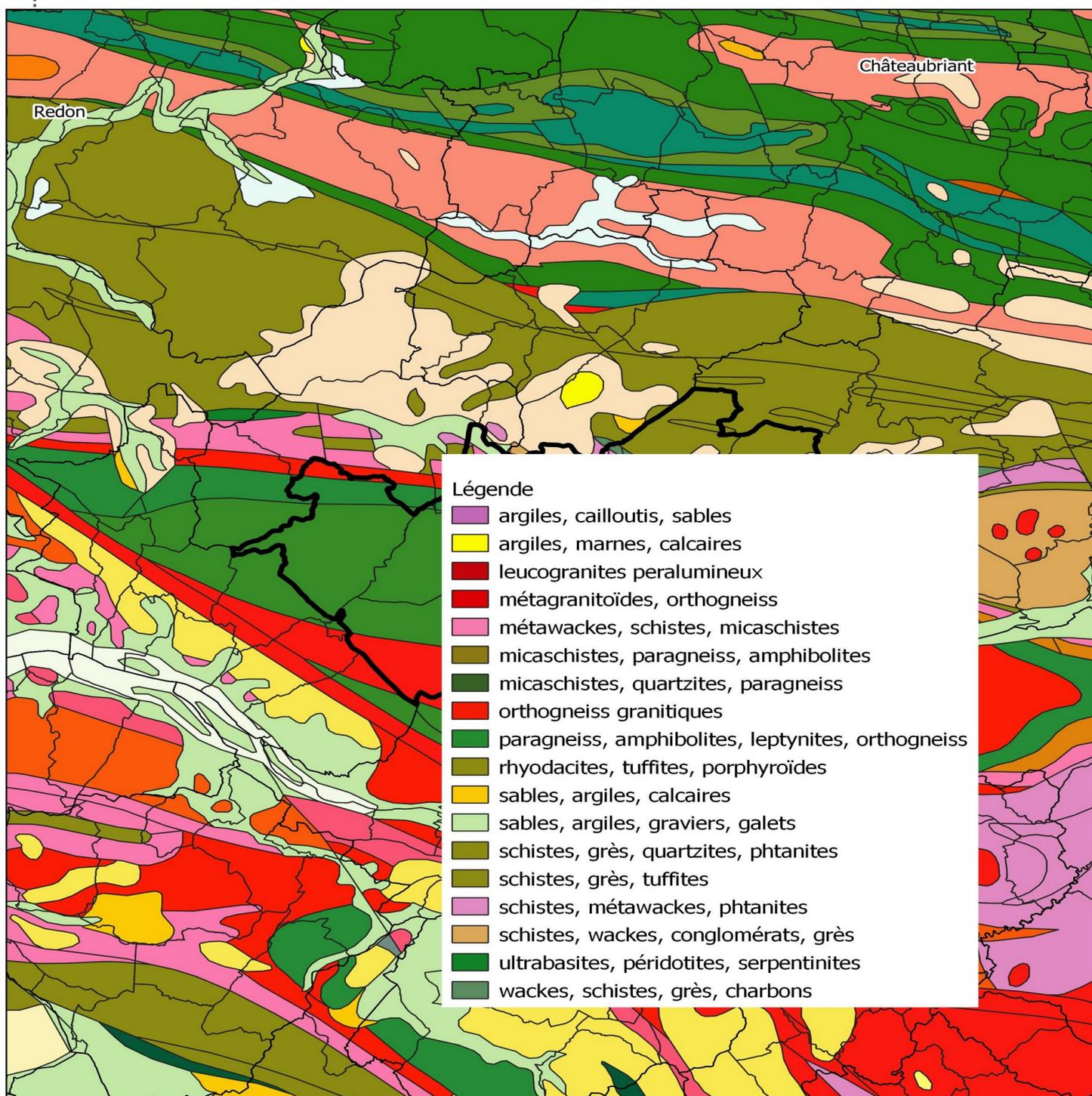


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

L'ESSENTIEL

Socle : Massif armoricain | profil géologique varié | présence de tourbe

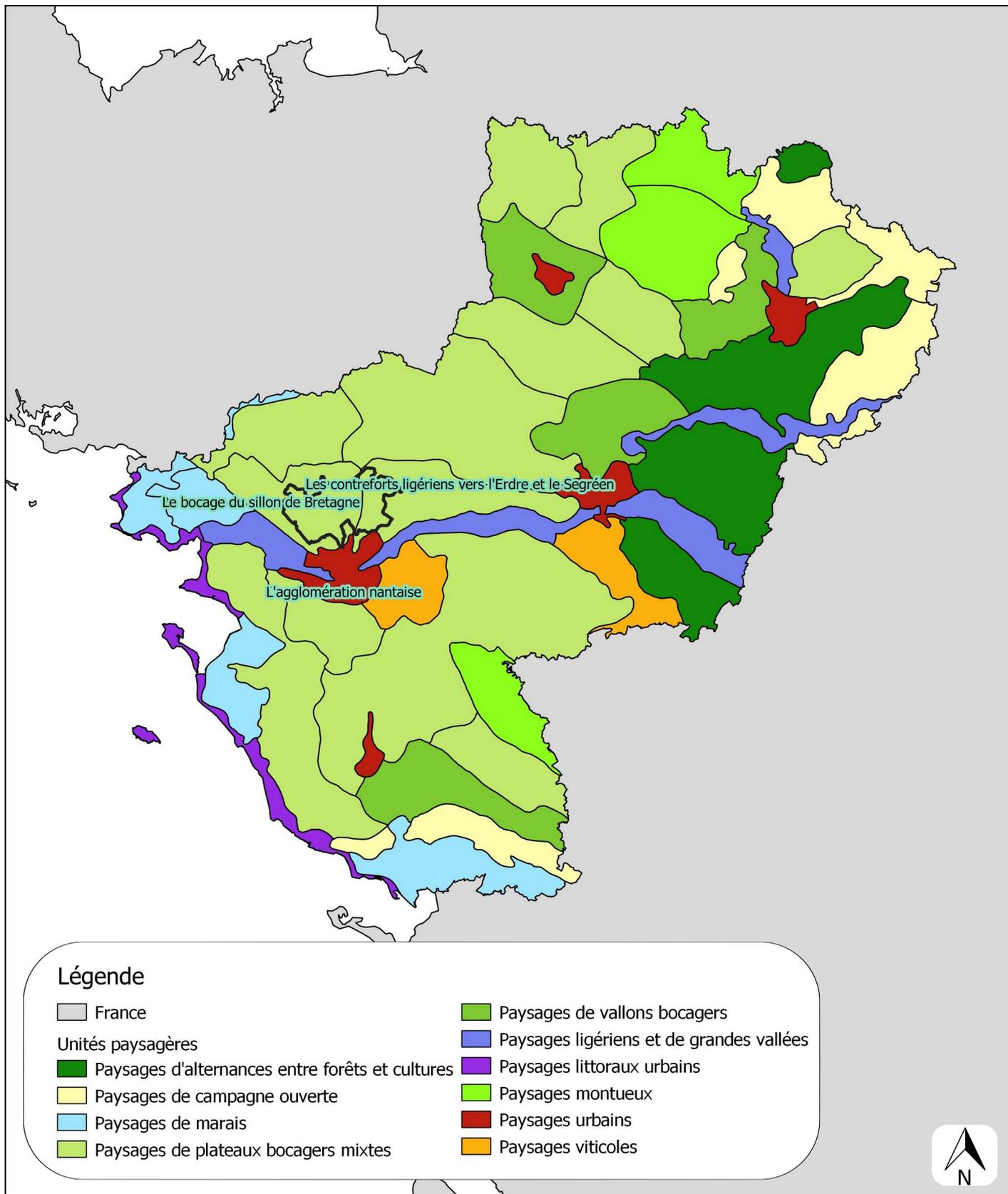


0 9 18 km

géographie physique

DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 familles principales.

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres s'étend sur 2 unités paysagères :

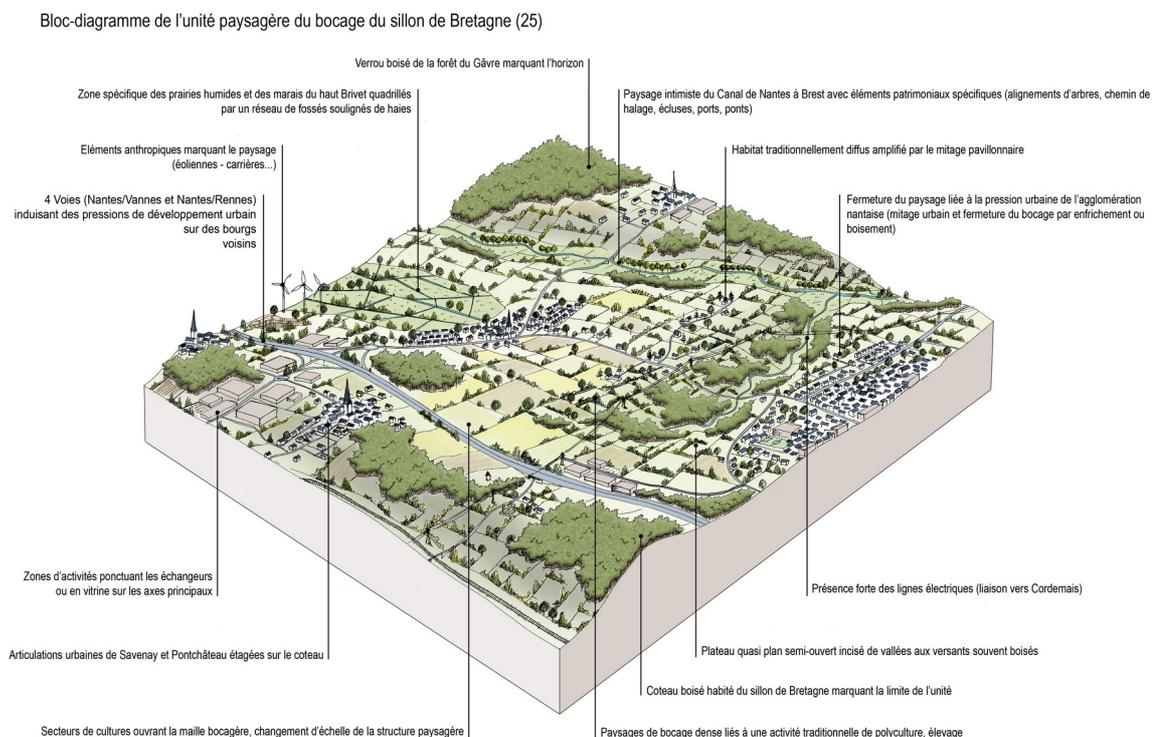
- Famille des paysages de plateaux bocagers mixtes :

- Le bocage du Sillon de Bretagne (69,3 % du territoire) caractérisé par 3 sous-unités paysagères sur le territoire : le bassin du canal de Nantes à Brest, le plateau bocager du Sillon de Bretagne, le plateau composite d'Erdre et Gesvres
- Les contreforts ligériens vers l'Erdre et le segréen (30,66 % du territoire) caractérisé par 4 sous-unités paysagères sur le territoire : les marches du pays d'Ancenis, les marches nantaises, les marais de l'Erdre, le haut val d'Erdre.

De façon marginale, on retrouve aussi l'unité paysagère de l'agglomération nantaise, de la famille des paysages urbains (0,5 % du territoire)

L'ESSENTIEL

- Plateau bocager (99,5 % du territoire) | bocage du sillon de Bretagne | contreforts ligériens vers l'Erdre



Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations. (art. 1, Convention européenne du paysage)

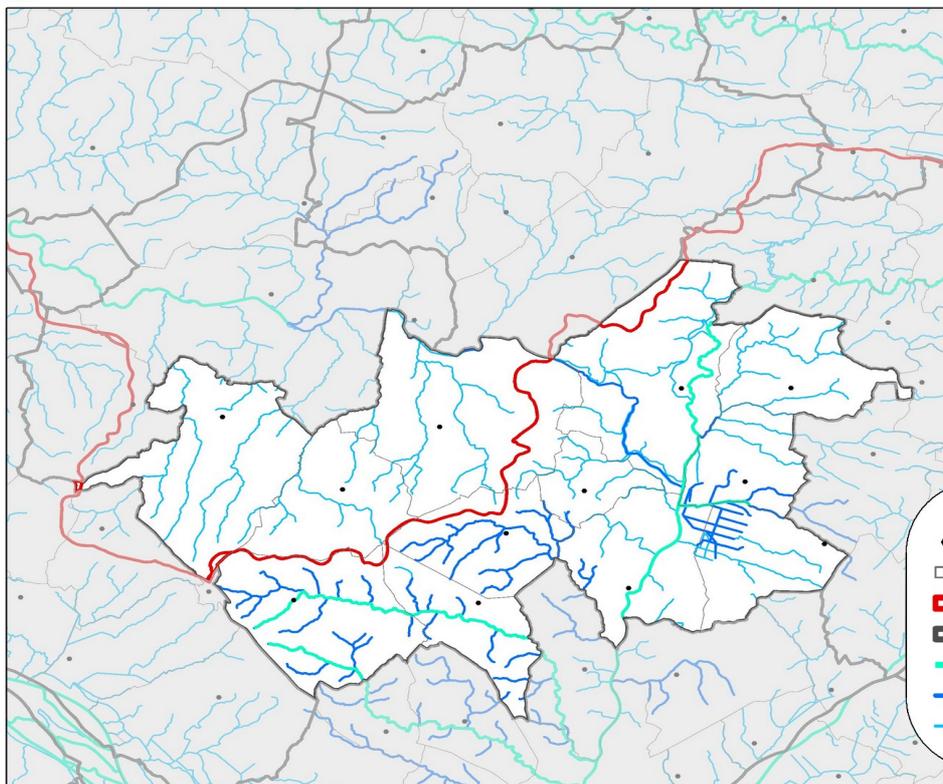
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau

L'état écologique des masses d'eau

 PAYS DE LA LOIRE



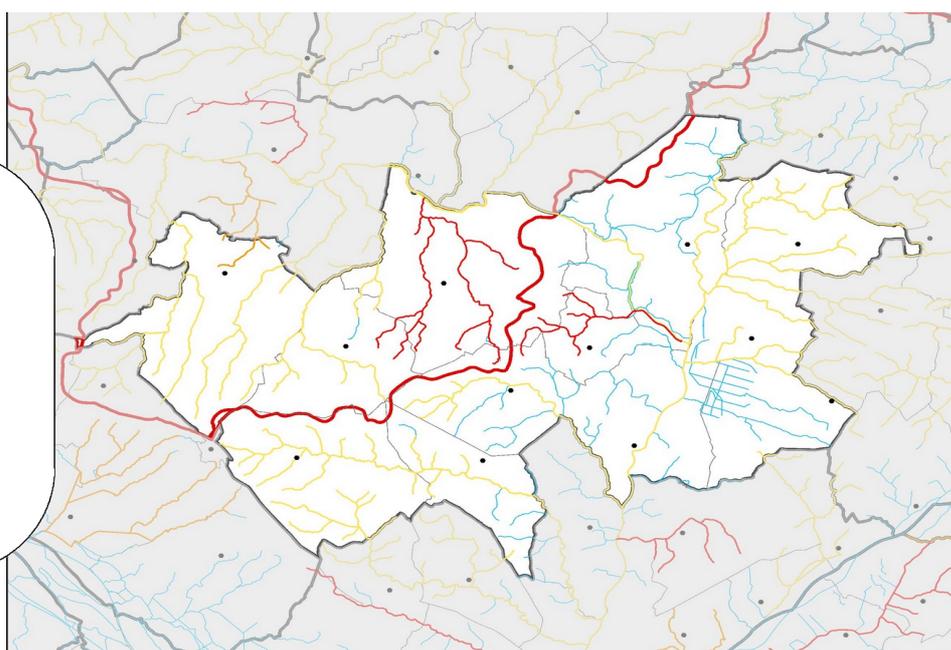
Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Bassins Versants
- Limites des Intercommunalités
- Cours d'eau classés liste 2
- Cours d'eau classés liste 1
- Cours d'eau



Légende

- Chef lieu de canton
- Etat écologique des Masses d'eau**
- Très Bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- Périmètres SAGE
- Limites des Intercommunalités



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

307 kilomètres linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres, répartis sur les bassins versants de l'Erdre et de l'Isac.

Le Cens, le Gesvres et l'Erdre sont classés cours d'eau liste 1 et 2 par arrêtés.

Les ruisseaux du Verdier, de la Guinelière, de la Déchausserie, l'Hocmard et ses affluents, les affluents du Gesvres et du Cens sont classés cours d'eau liste 1 par arrêtés.

L'état écologique des masses d'eau du territoire est jugé moyen sur la majorité des cours d'eau du territoire, avec plusieurs ruisseaux classés en mauvais état : le ruisseau des Vallées sur la commune de Casson et Nort-sur-Erdre et les ruisseaux de la Remauda et de la Planchette sur la commune d'Héric.

L'ESSENTIEL

307 km de cours d'eau | 2 bassin versants | Erdre | Isac
3 cours d'eau classés liste 2

Le classement en :

- **liste 1** vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.

- **liste 2** vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement. Ce délai peut faire l'objet d'une prolongation, sous certaines conditions.

article L.214-17 du Code de l'environnement

Commune	Linéaire de cours d'eau (km)
Héric	53,88
Fay-de-Bretagne	47,04
Vigneux-de-Bretagne	43,85
Nort-sur-Erdre	32,16
Les Touches	31,64
Petit-Mars	23,71
Notre-Dame-des-Landes	19,42
Grandchamps-des-Fontaines	15,90
Treillières	14,76
Sucé-sur-Erdre	11,11
Casson	8,62
Saint-Mars-du-Désert	5,82

milieux naturels

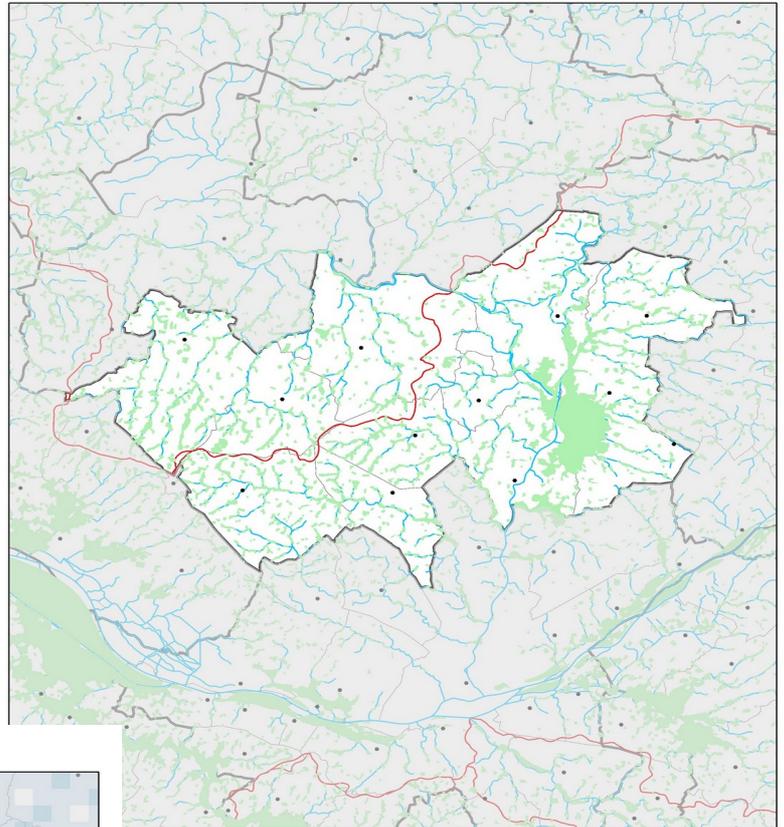
DU TERRITOIRE

Les zones humides

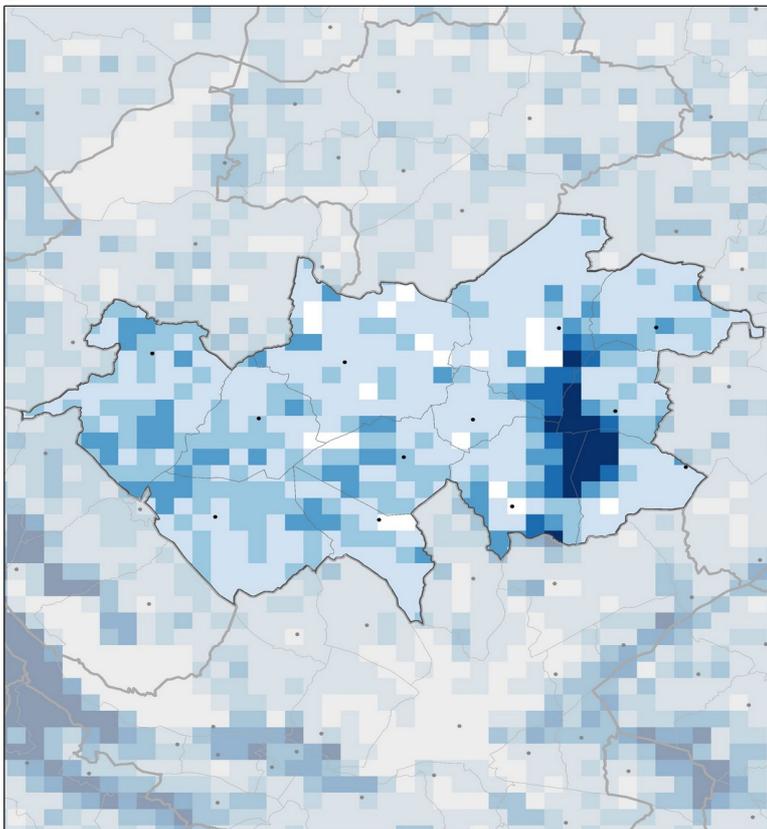
Légende

- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites

PAYS DE LA LOIRE



PAYS DE LA LOIRE



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau**
- Pas de zones humides
- Inférieur à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Supérieur à 50 %

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres est un territoire riche en zones humides, notamment dans la vallée de l'Erdre : 4 415 hectares de zones humides ont été localisées, dont la plus notable est le marais de Mazerolles, à Sucé-sur-Erdre et Saint-Mars-du-Désert, qui représente près de 20 % de leur territoire respectif.

L'ESSENTIEL

4 415 ha soit 8,67 % du territoire intercommunal | Marais de Mazerolles

Superficie et densité de zones humides par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Surface zones humides (ha)	% de surface
Casson	50,26	3,11 %
Fay-de-Bretagne	441,14	6,81 %
Grandchamps-des-Fontaines	249,77	7,37 %
Héric	269,80	3,65 %
Les Touches	143,78	4,09 %
Nort-sur-Erdre	684,32	10,28 %
Notre-Dame-des-Landes	227,99	6,10 %
Petit-Mars	506,30	19,50 %
Saint-Mars-du-Désert	644,44	21,16 %
Sucé-sur-Erdre	760,42	18,40 %
Treillières	135,49	4,66 %
Vigneux-de-Bretagne	301,29	5,51 %

Réglementation sur les zones humides (Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

milieux naturels

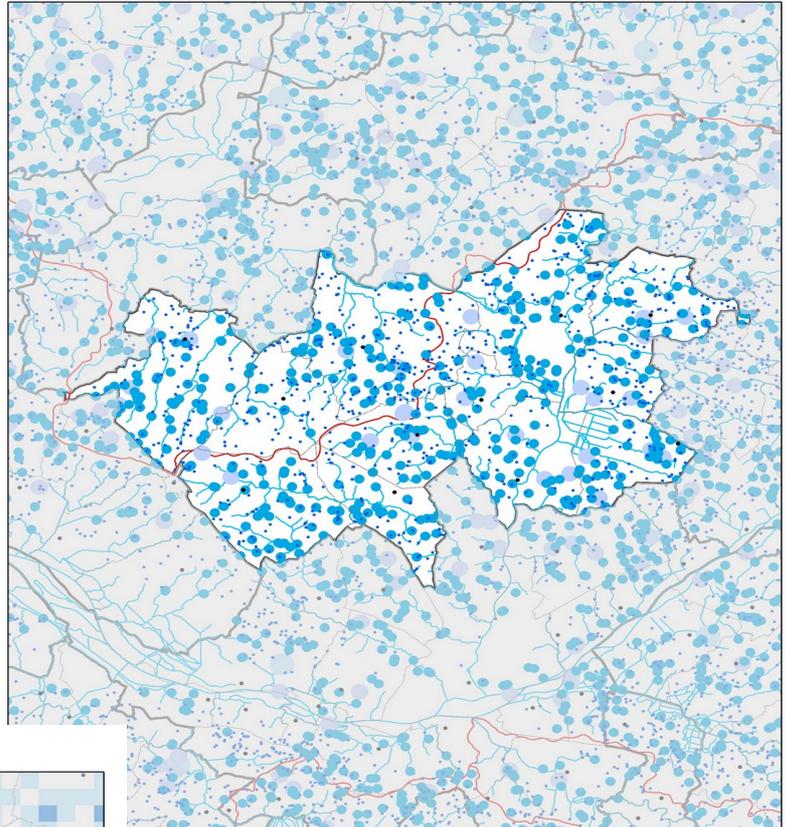
DU TERRITOIRE

Les étangs

Légende

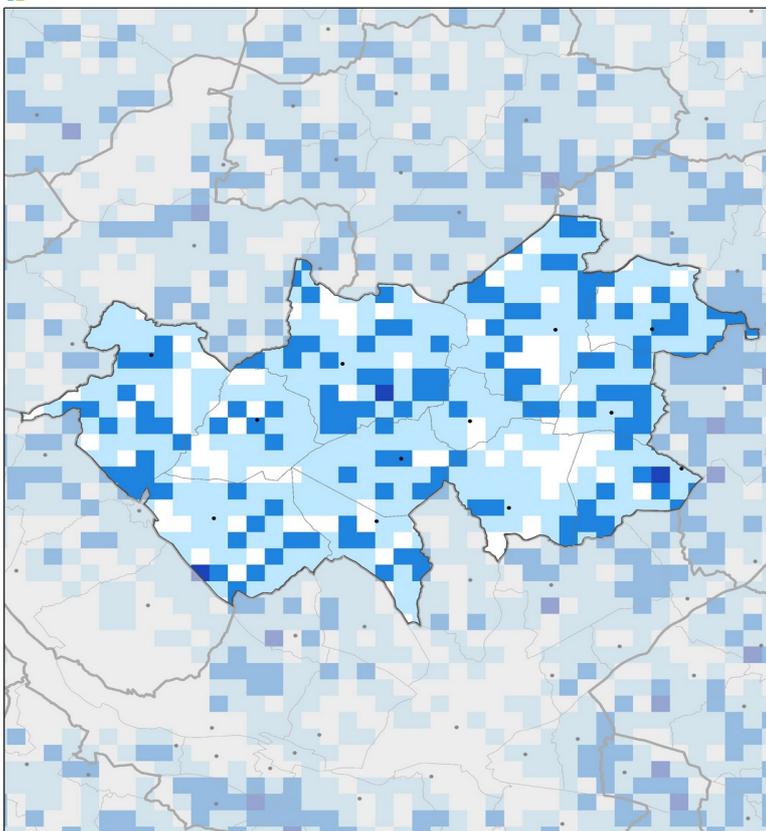
- Chef lieu de canton
- plans d'eau supérieurs 100m²
 - 100 à 1000 m²
 - 1000 à 10000 m²
 - 1 à 10 ha
 - > 10 ha
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites

PAYS DE LA LOIRE



0 1400 2800 5600 11200 m

PAYS DE LA LOIRE



0 1300 2600 5200 10400 m

Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- Densité d'étangs
- Nombre d'étangs au km²
 - aucun étang
 - de 1 à 3 étangs
 - de 4 à 8 étangs
 - de 9 à 15 étangs
 - > à 15 étangs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres compte 1204 étangs, ce qui représente 2,36 étang au km² en moyenne sur le territoire..

C'est la commune d'Héric qui en possède le plus grand nombre (223), soit environ 3,02% de la surface de la commune.

L'ESSENTIEL

1204 étangs | 2,36 étangs au km²

Nombre et densité d'étangs par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre d'étangs	Densité au km ²
Casson	30	1,86
Fay-de-Bretagne	137	2,11
Grandchamps-des-Fontaines	78	2,30
Héric	223	3,02
Nort-sur-Erdre	163	2,45
Notre-Dame-des-Landes	68	1,82
Petit-Mars	76	2,93
Saint-Mars-du-Désert	84	2,76
Sucé-sur-Erdre	65	1,57
Les Touches	95	2,70
Treillières	69	2,38
Vigneux-de-Bretagne	116	2,12

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Loire-Atlantique. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDT de Loire-Atlantique.

milieux naturels

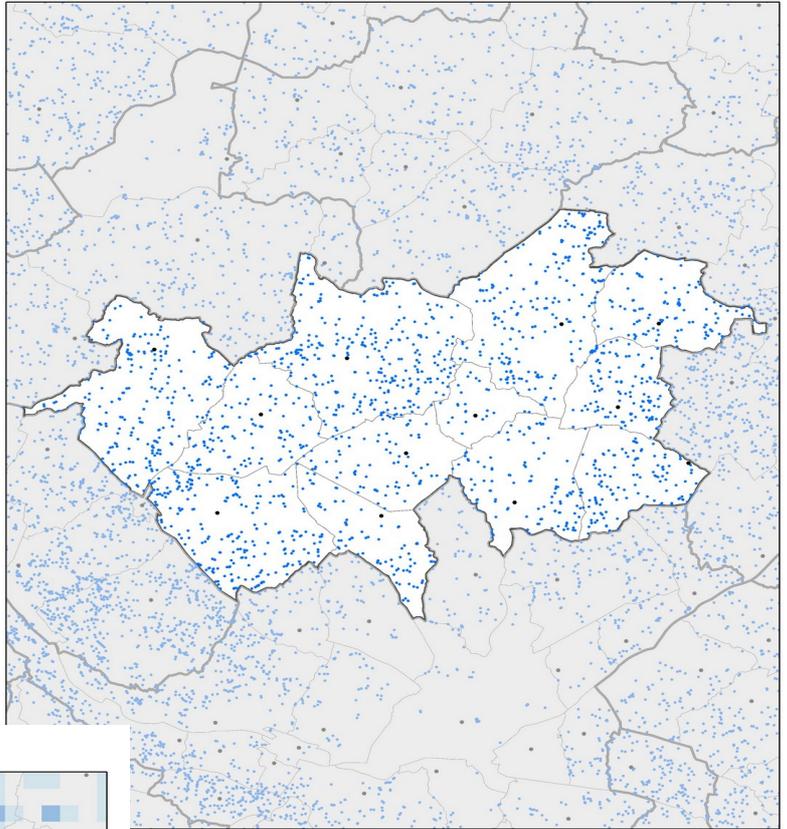
DU TERRITOIRE

Les mares (< 500 m²)

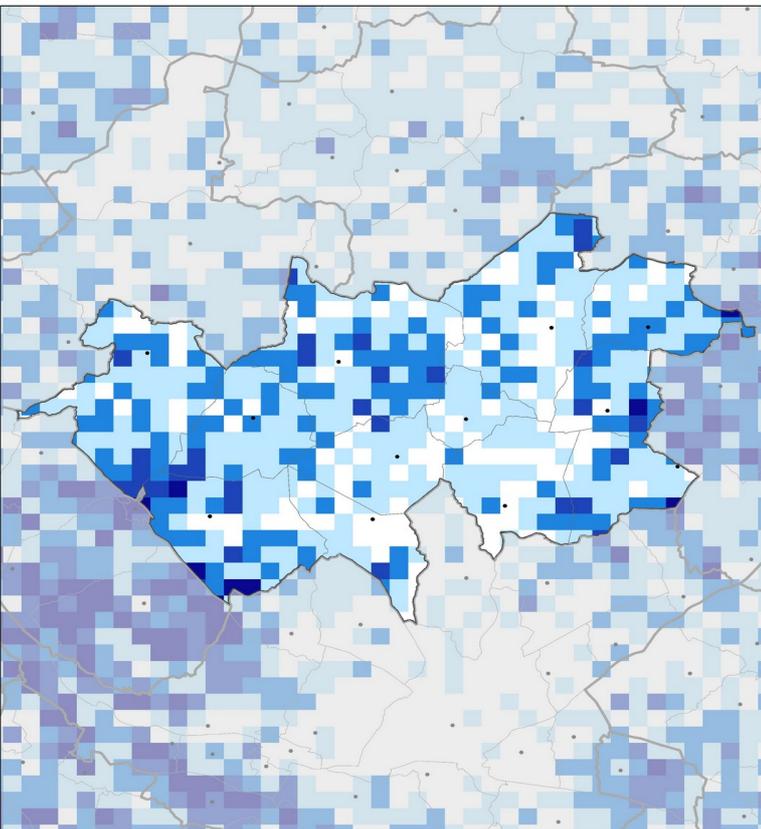
Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▣ Limites des Intercommunalites

PAYS DE LA LOIRE



PAYS DE LA LOIRE



Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - ▣ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**
Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 étangs
 - > à 8 mares

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres possède 1059 mares soit en moyenne 2,08 mares au km² ce qui est inférieur à la densité moyenne du département de la Loire-Atlantique qui est de 2,4 mares au km².

Tout comme pour les étangs, c'est la commune d'Héric qui en possède le plus grand nombre (185) suivie de Vigneux-de-Bretagne (162) qui a la plus forte densité de mares du territoire (2,96 mares au km²).

L'ESSENTIEL

• 1059 mares | 2,08 mares / km²

Nombre et densité de mares par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre de mares	densité (km ²)
Casson	13	0,80
Fay-de-Bretagne	146	2,25
Grandchamps-des-Fontaines	43	1,27
Héric	185	2,50
Nort-sur-Erdre	126	1,89
Notre-Dame-des-Landes	89	2,38
Petit-Mars	74	2,85
Saint-Mars-du-Désert	70	2,30
Sucé-sur-Erdre	51	1,23
Les Touches	67	1,91
Treillières	33	1,14
Vigneux-de-Bretagne	162	2,96

Réglementation sur les mares

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

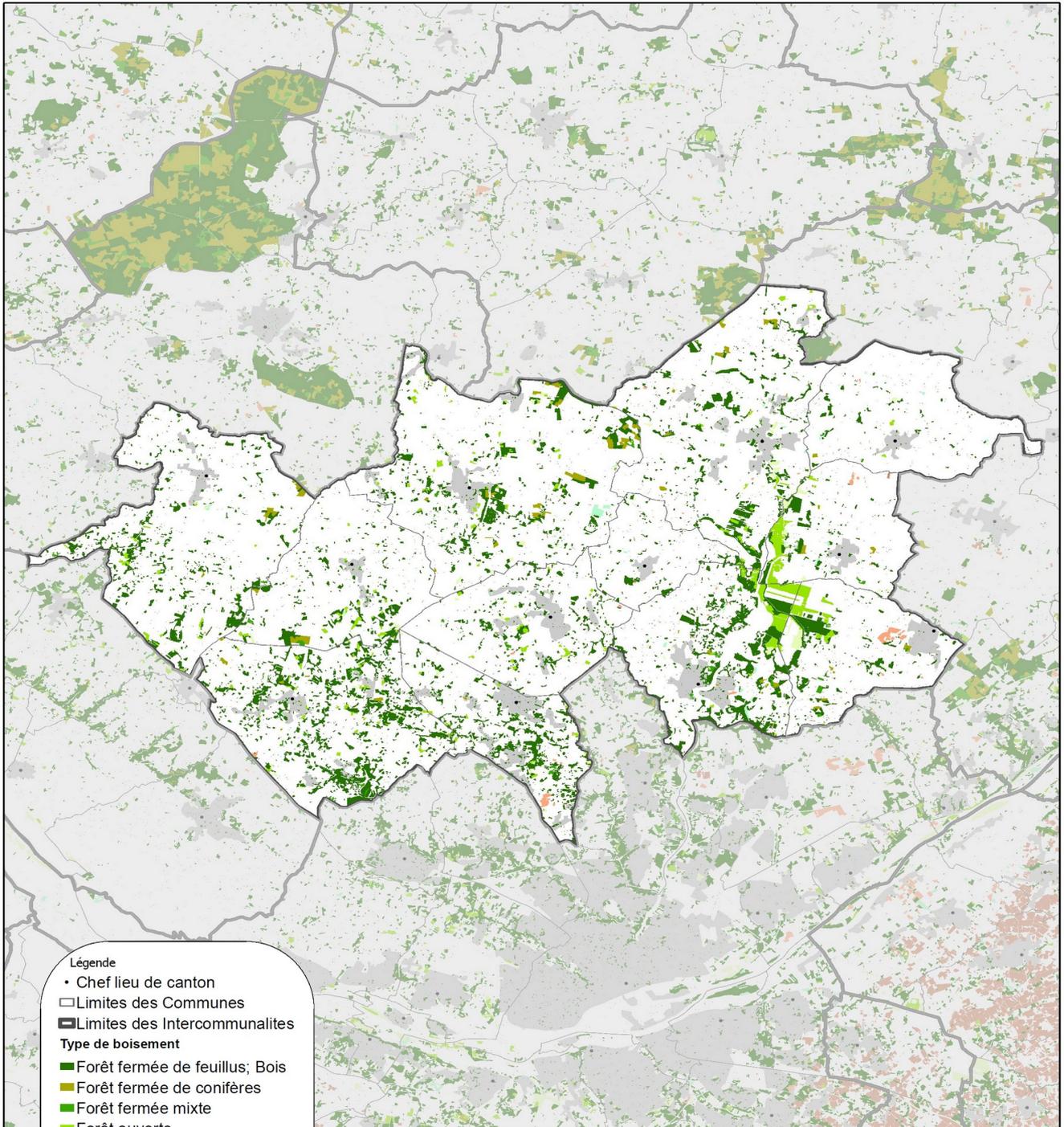
Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



- Légende**
- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - ▬ Limites des Intercommunalités
 - Type de boisement**
 - Forêt fermée de feuillus; Bois
 - Forêt fermée de conifères
 - Forêt fermée mixte
 - Forêt ouverte
 - Lande ligneuse
 - Peupleraie
 - Verger
 - Vigne
 - Zones urbaines

0 1 300 600 900 200 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres possède 6 170 hectares de surface boisée ce qui représente 12,1 % de la surface de la communauté de communes, ce qui est légèrement en dessous de la part de surface boisée départementale qui est de 15,67 %.

L'ESSENTIEL

• 6 170 hectares de boisements | 12,1 % du territoire

Type de boisement	Surface (ha)	% du territoire
Forêt fermée de feuillus	4 194,29	8,23 %
Forêt ouverte	671,32	1,32 %
Bois	517,19	1,01 %
Forêt fermée de conifères	252,92	0,50 %
Lande ligneuse	250,29	0,49 %
Forêt fermée mixte	119,94	0,24 %
Verger	88,65	0,17 %
Peupleraie	67,45	0,13 %
Vigne	8,05	0,02 %

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

milieux naturels

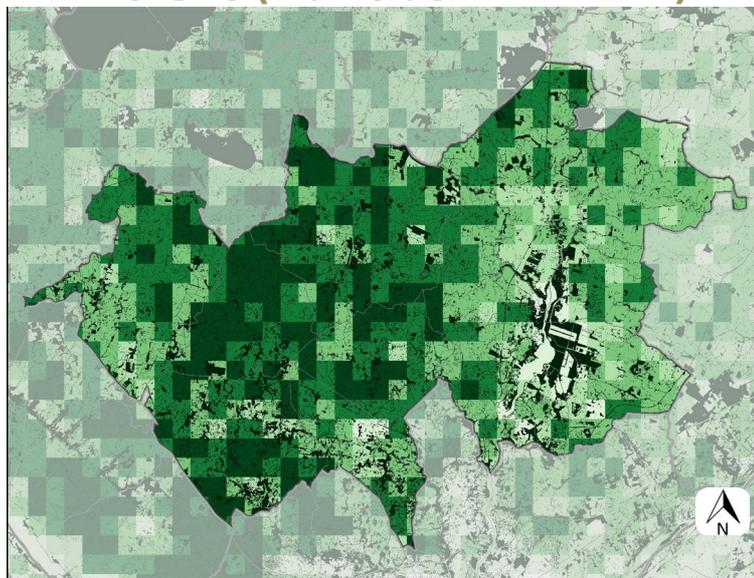
DU TERRITOIRE

Les haies

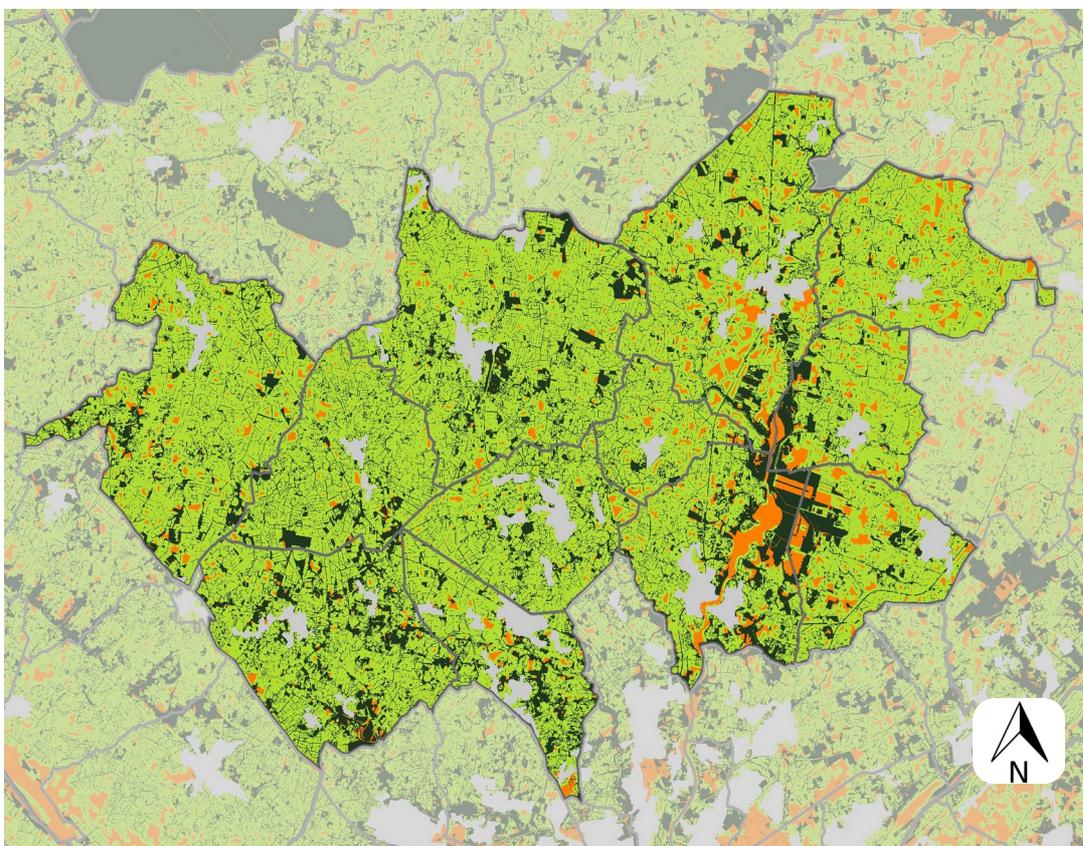
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalites
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

pas de ml par hectare

Inférieur à 30 ml par hectare

de 30 à 60 ml par hectare

de 60 à 90 ml par hectare

de 90 à 120 ml par hectare

Supérieur à 120 ml par hectare

Connectivité des haies (100m)

Ouverture du bocage

Surface en eau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres possède 4 666 km de linéaire de haies. En terme de densité la communauté de communes possède 91,61 mètres linéaires de haies par hectare, ce qui est nettement au dessus de la moyenne départementale de 55,2 ml/ha.

Pour toutes les communes du territoire, les densités de haies sont importantes et supérieures à la moyenne départementale avec la commune de Notre-Dame-des-Landes qui possède la plus grande densité de haies (127,54 ml/ha) suivie de Grandchamp-des-Fontaines (112,41 ml/ha) et Héric (110,13 ml/ha). Les communes de Saint-Mars-du-Désert et de Sucé-sur-Erdre possèdent les plus petites densités de haies (59 et 64,17 ml/ha) qui s'expliquent par la présence des marais de l'Erdre sur leur territoire.

L'ESSENTIEL

4 666 km de haies | 91,61 ml / ha | Moyenne départementale de 55,2 ml/ha

Classement par ordre d'importance

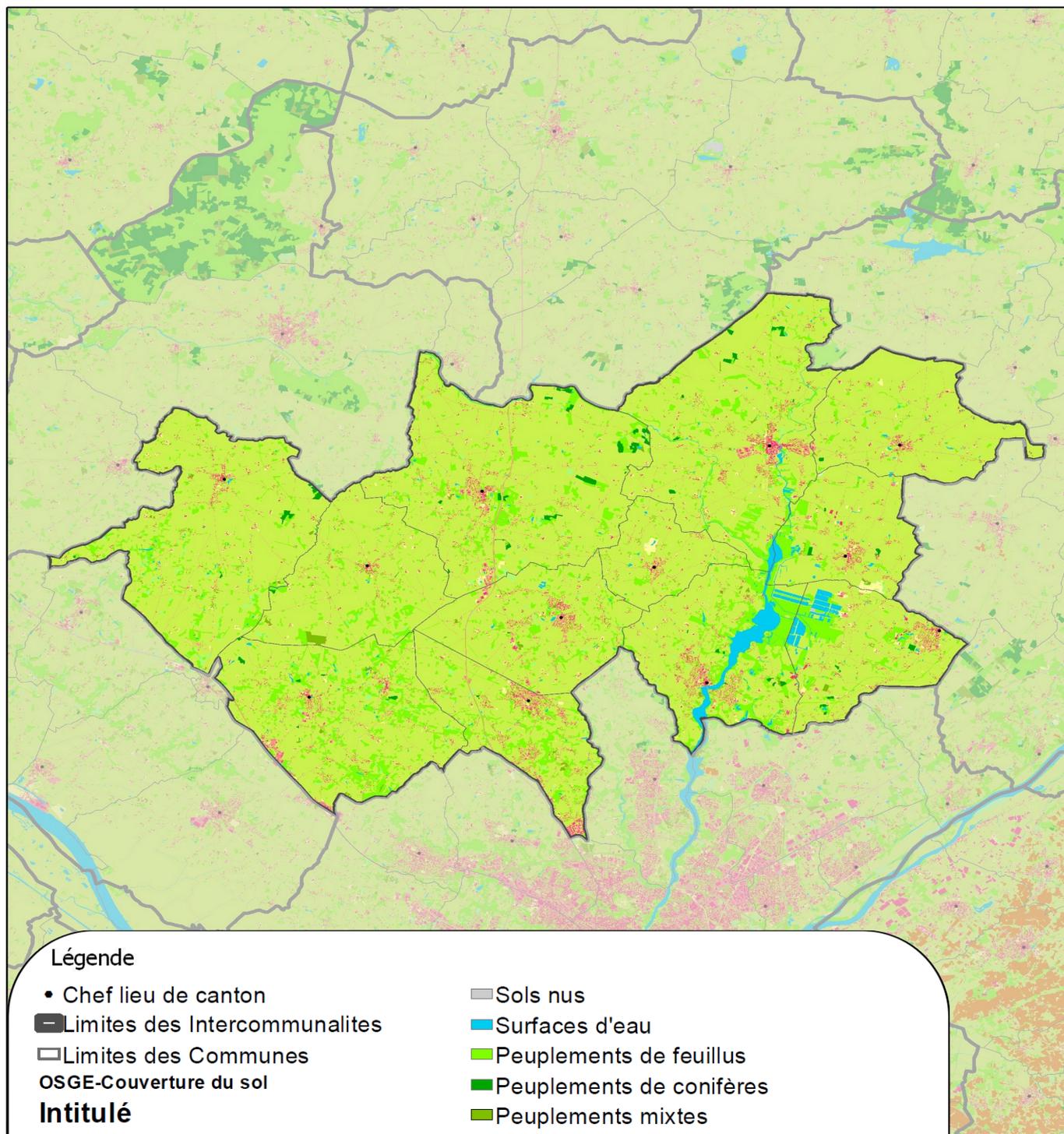
■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Linéaire de haies (m)	Densité
Casson	146 338	90,61
Fay-de-Bretagne	608 195	93,84
Grandchamps-des-Fontaines	380 721	112,41
Héric	814 182	110,13
Les Touches	277 884	79,06
Nort-sur-Erdre	549 381	82,54
Notre-Dame-des-Landes	477 003	127,54
Petit-Mars	185 515	71,43
Saint-Mars-du-Désert	179 716	59,00
Sucé-sur-Erdre	265 209	64,17
Treillières	240 411	82,76
Vigneux-de-Bretagne	541 504	99,03

Linéaires de haies (en mètres)
et densité par commune

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.



Légende

- Chef lieu de canton
- ▬ Limites des Intercommunalités
- ▬ Limites des Communes

OSGE-Couverture du sol

Intitulé

- | | |
|---------------------------------------|---|
| ■ Zones bâties | ■ Sols nus |
| ■ Zones non bâties | ■ Surfaces d'eau |
| ■ Zones à matériaux minéraux | ■ Peuplements de feuillus |
| ■ Zones à autres matériaux composites | ■ Peuplements de conifères |
| | ■ Peuplements mixtes |
| | ■ Formations arbustives et sous-arbrisseaux |
| | ■ Autres formations ligneuses |
| | ■ Formations herbacées |
| | ■ Autres formations non ligneuses |



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

Sur la communauté de communes d'Erdre et Gesvres, les formations herbacées (prairies, cultures céréalières...) représentent le principal type d'occupation du sol sur 80,72 % du territoire (41 189 hectares)

Les peuplements de feuillus sont le deuxième type d'occupation du sol qui se distingue sur 11,27 % du territoire (5751 hectares).

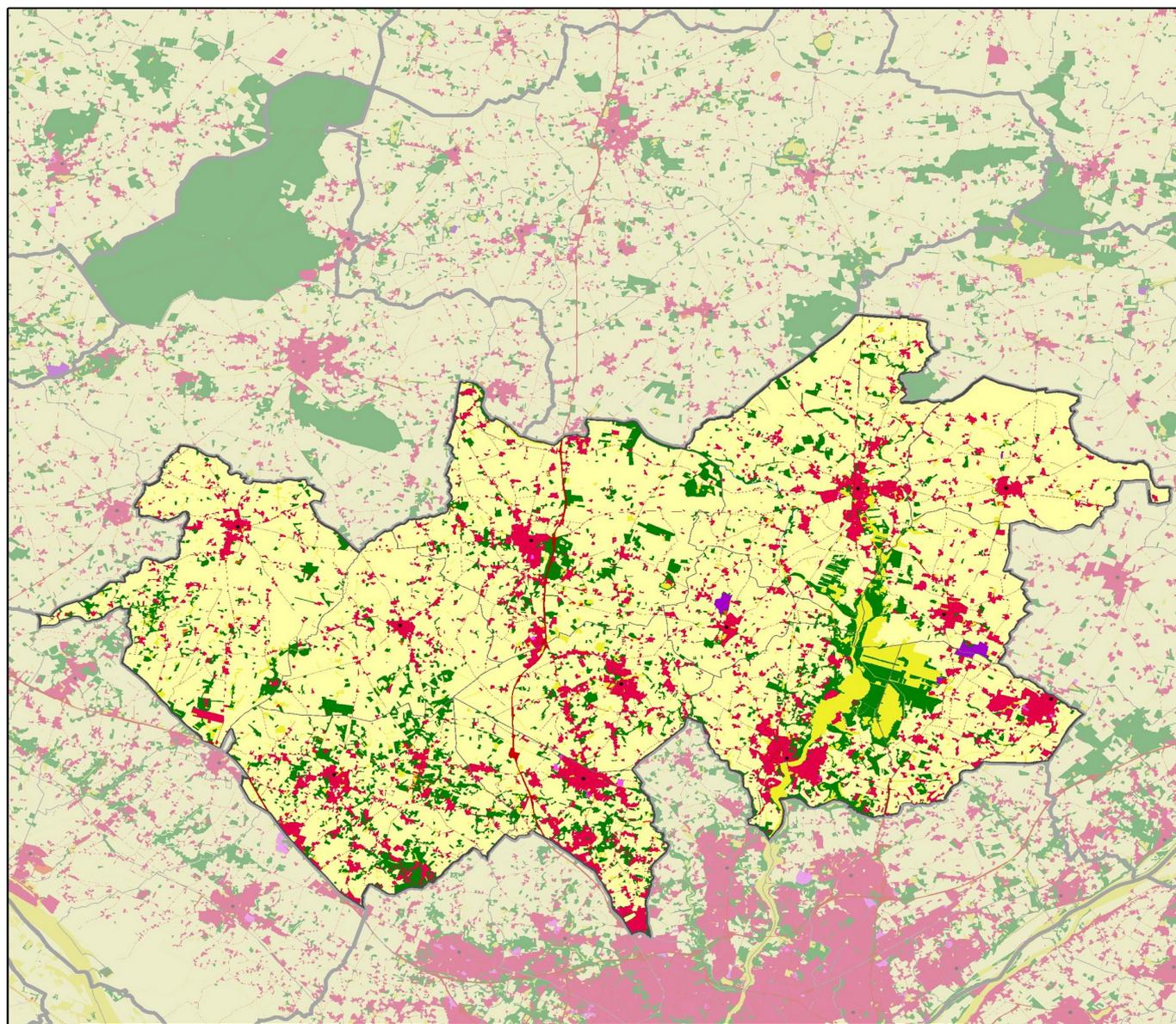
Ces deux types d'occupation représentent 91,99 % du territoire.

L'ESSENTIEL

• 2 types d'occupation du sol dominant | Formations herbacées (80,72 % du territoire) | Peuplements de feuillus (11,27 % du territoire)

Type d'occupation	Surface (ha)	% du territoire
Formations herbacées	41189,26	80,72 %
Peuplements de feuillus	5751,06	11,27 %
Zones non bâties	1008,43	1,98 %
Zones bâties	945,22	1,85 %
Surfaces d'eau	877,65	1,72 %
Zones à matériaux minéraux	511,98	1,00 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	356,51	0,70 %
Peuplements de conifères	229,91	0,45 %
Peuplements mixtes	145,91	0,29 %
Sols nus	4,94	0,01 %
Autres formations ligneuses	3,41	0,01 %
Autres formations non ligneuses	2,83	0,01 %
Zones à autres matériaux composites	0,15	0,00 %

Le programme CORINE Land Cover piloté par l'Agence européenne pour l'environnement permet de cartographier l'occupation du territoire des 39 états européens à partir d'une même nomenclature.



Légende

- Chef lieu de canton
- ▬ Limites des Intercommunalités
- ▬ Limites des Communes
- OSGE-Usage du sol
 - Agriculture
 - Sylviculture
 - Activités d'extraction
 - Pêche et aquaculture
 - Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
 - Routier
 - Ferré
 - Aérien
 - Fluvial et maritime
 - Services logistiques et de stockage
 - Réseaux d'utilité publique
 - Zones en transition
 - Zones abandonnées
 - Sans usage



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

Sur la communauté de communes d'Erdre et Gesvres, l'agriculture représente le principal type d'usage du sol sur 73,4 % du territoire (37 454 hectares)

Deux autres types d'usage du sol se distinguent sur le territoire :

- les productions secondaires, tertiaires et usage résidentiel sur 10,12 % du territoire
- la sylviculture sur 9,83 % du territoire

Ces trois types d'usage représentent 93,34% du territoire.

L'ESSENTIEL

3 types d'usage du sol dominant | Agriculture (73,4 % du territoire) | Productions secondaires, tertiaires et usage résidentiel (10,12 %) | Sylviculture (9,83%)

Usage du sol	Surface (ha)	% du territoire
Agriculture	37454,17	73,4 %
Production secondaires, tertiaire et usage résidentiel	5162,49	10,12 %
Sylviculture	5014,1	9,83 %
Sans usage	2325,8	4,56 %
Réseaux routiers	876,67	1,72 %
Activités d'extraction	86,99	0,17 %
Réseaux d'utilité publique	34	0,07 %
Zones en transition	32,22	0,06 %
Réseaux ferrés	21,35	0,04 %
Réseaux de transport fluvial et maritime	16,69	0,03 %
Services logistiques et de stockage	2,61	0,01 %
Zones abandonnées	0,18	0,00 %

Cultures

Légende

RPG parcelles graphiques

Libellé Culture

Blé

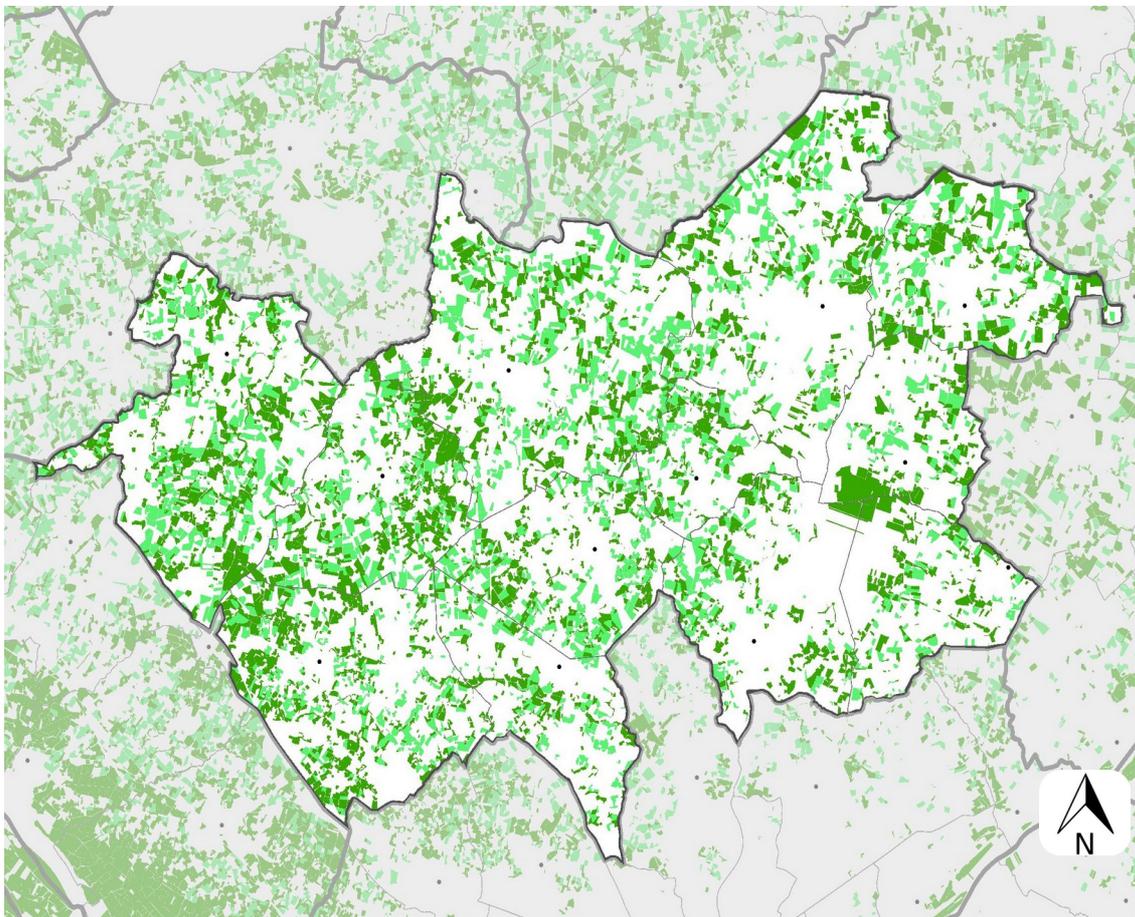
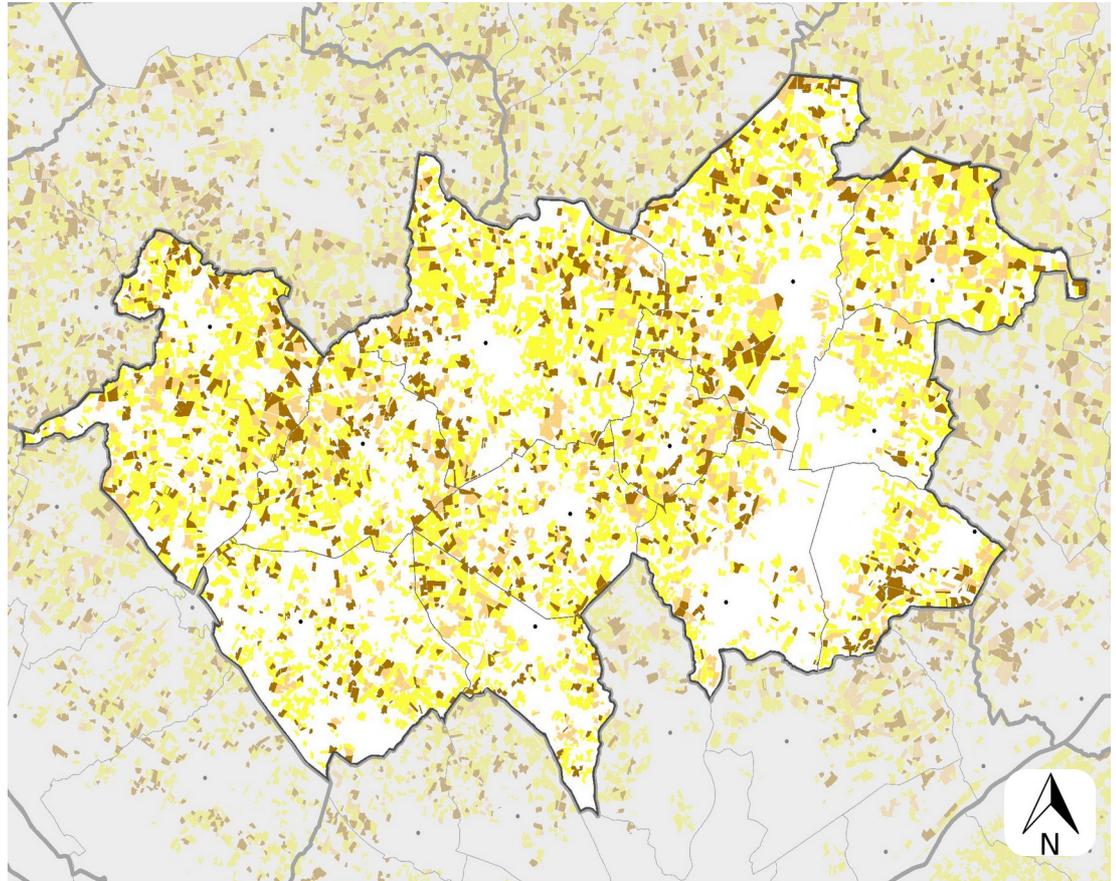
Mais

Autres cultures

• Chef lieu de canton

▬ Limites des Intercommunalités

▭ Limites des Communes



Prairies

Légende

RPG parcelles graphiques

Prairies permanentes

Prairies temporaires

• Chef lieu de canton

▭ Limites des Communes

▬ Limites des Intercommunalités

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

En 2020, ce sont 31 041 hectares qui sont concernés par un usage agricole, ce qui représente 60,89 % de la surface de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

28,86 % des surfaces agricoles sont déclarées en prairies permanentes et 25,78 % en prairies temporaires, ce qui représente un total de 54,63 % de prairies par rapport à la surface agricole totale.

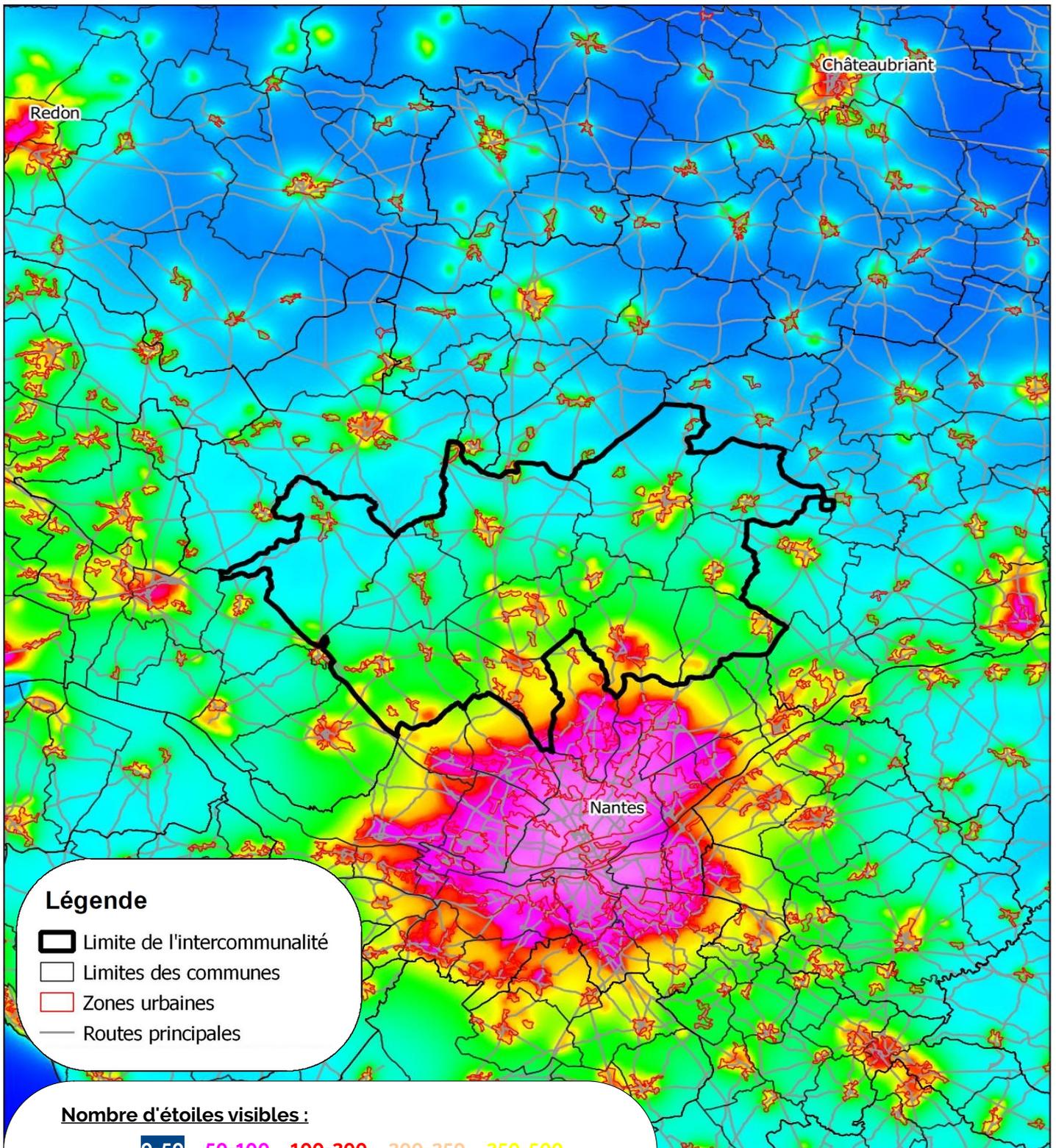
Les céréales, toutes confondues, représentent quand à elles 37,66 % du territoire. Parmi elles, les cultures de maïs et de blés représentent respectivement 16,79 et 7,67 % de la surface agricole déclarée sur la communauté de communes.

L'ESSENTIEL

• 60,89 % du territoire en surface agricole | 54,63 % de la surface agricole en prairies | 37,66 % de la surface agricole en céréales

Exploitation	Surface (ha)	% de la surface agricole totale
Prairies permanentes	8957	28,86 %
Prairies temporaires	8001	25,78 %
Maïs grain et ensilage	5212	16,79 %
Blé tendre	2380	7,67 %
Fourrage	1737	5,60 %
Autres	1500	4,83 %
Orge	1134	3,65 %
Colza	799	2,57 %
Tournesol	460	1,48 %
Divers	298	0,96 %
Protéagineux	226	0,73 %
Légumes ou fleurs	219	0,71 %
Gel (surfaces gelées sans production)	88	0,28 %
Vergers	34	0,11 %
Estives et landes	32	0,10 %

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aides de la Politique Agricole Commune (PAC).



Du **blanc** : pollution lumineuse très puissante et omniprésente ;
Au **Bleu nuit** : bon ciel , la voie lactée est présente et assez puissante.

0 9 18 km



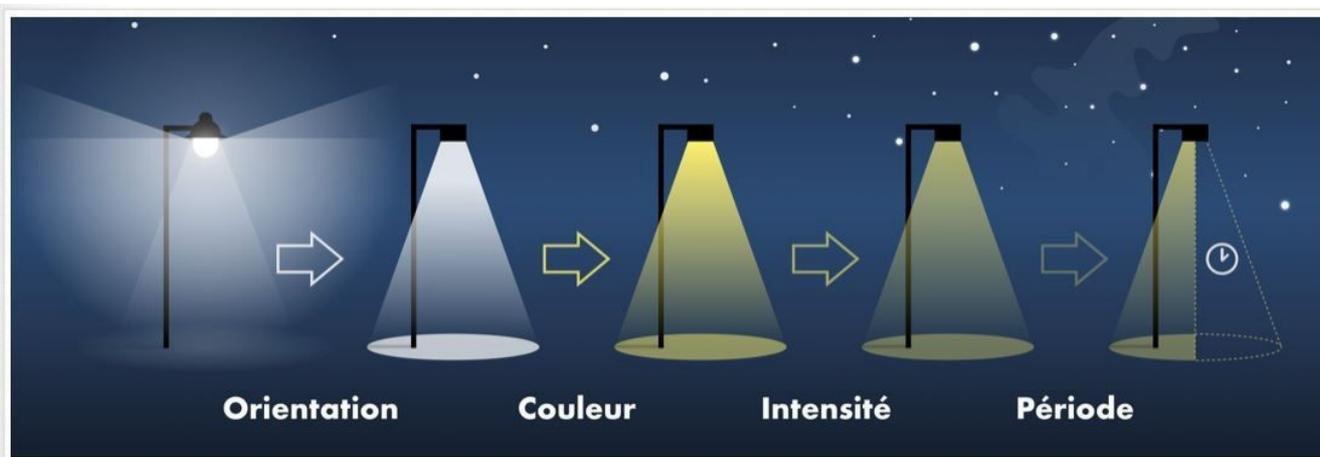
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres est impactée par la pollution lumineuse en provenance de l'agglomération nantaise. Les communes de Sucé-sur-Erdre et Treillères sont les plus impactées avec une voie lactée rarement perceptible. Les communes de Saint-Mars-du-Désert, Casson, Grandchamp-des-Fontaines et Vigneux-de-Bretagne sont également impactées de manière significative. En revanche, les autres communes du territoire sont quand à elles moins soumises à l'influence de la pollution lumineuse de l'agglomération nantaise, avec, en dehors des bourgs, une Voie Lactée visible la plupart du temps mais qui se distingue peu.

La pollution lumineuse est un terme récent qui désigne la présence nocturne gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la biodiversité et les écosystèmes.

Il existe, dans la même lignée des trames verte et bleue, la possibilité de réaliser des diagnostics concernant la trame noire. La démarche de trame noire consiste à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes.

Un label « villes et villages étoilés » est décerné pour valoriser les collectivités qui assurent une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne (biodiversité, économie d'énergie, santé). Il est décerné par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

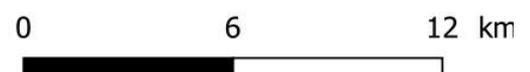
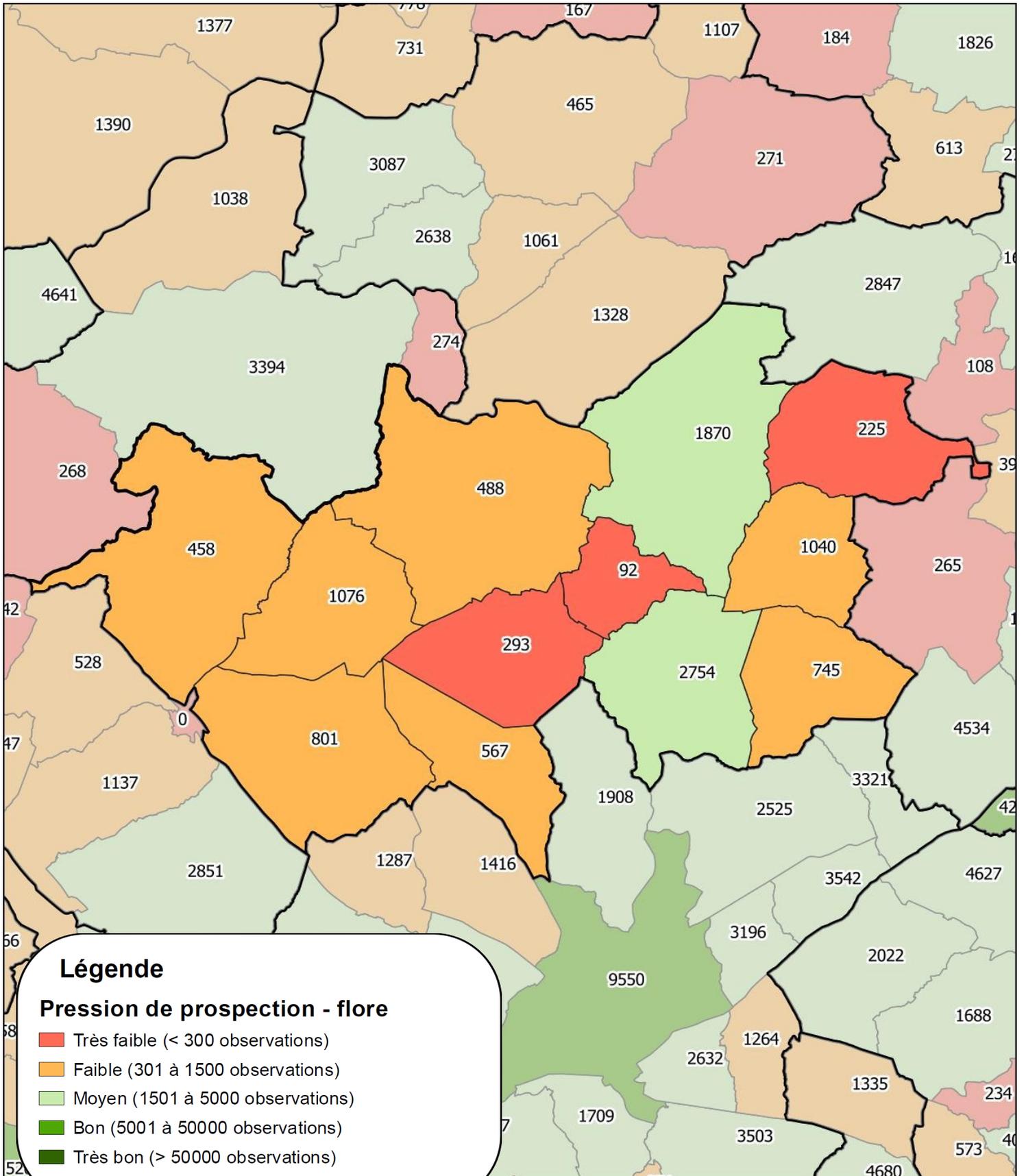


Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La flore sauvage est **relativement mal répertoriée** sur la communauté de commune, ce qui met celle-ci **dans la moyenne** des territoires sans frange côtière. Avec moins de 100 observations, la commune de Casson est très mal explorée de ce point de vue.

Les communes de Nort-sur-Erdre et de Sucé-sur-Erdre se distinguent en revanche par un niveau de prospection beaucoup plus correct, qui est le reflet des forts enjeux botaniques des marais de l'Erdre et de l'intérêt qu'ils ont toujours suscités pour les scientifiques. Toutefois les observations faites dans la zone bocagère de Notre-Dame-des-Landes en lien avec le projet d'aéroport **ne sont pas toutes prises en compte.**

L'ESSENTIEL

- Zone assez peu étudiée sur le plan de la flore sauvage
- Les marais de l'Erdre sont mieux explorés

Châtaigne d'eau

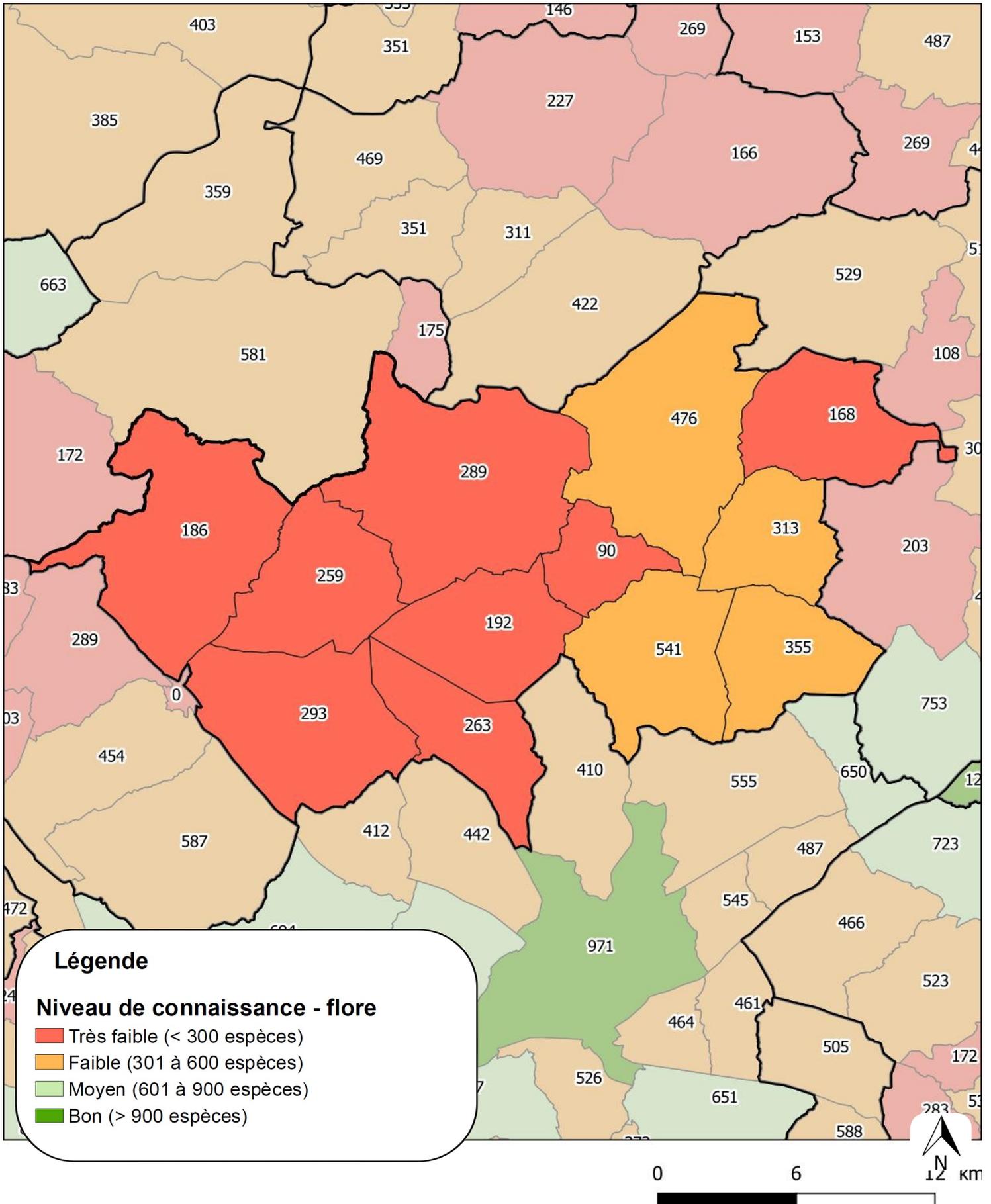


© S. Filoche

biodiversité

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'espèces

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

Le **nombre d'espèces de plantes** connues sur chaque commune de la communauté d'Erdres et Gesvres est le plus souvent **très faible**. Ce phénomène est dû à la **faible prospection** plus qu'à une réelle pauvreté de la flore du territoire. La Commune de Casson montre moins de cent espèces connues, ce qui fait de celle-ci un territoire quasiment inexploré. Pour comparaison, plus de 600 espèces sont répertoriées dans la commune de Guenrouët, dont les conditions écologiques sont proches.

La **flore des marais de l'Erdre** est mieux connue mais les communes concernées peuvent être encore beaucoup mieux inventoriées. 784 taxons en tout ont été relevés sur le territoire, dont **30 espèces protégées**. Parmi elles deux ou trois sont à priori disparues. La plupart de ces dernières sont liées aux marais de l'Erdre, dont certaines espèces sont extrêmement menacées liées aux zones tourbeuses. Il faut noter aussi que quatre espèces protégées sont liées aux zones les plus préservées du bocage.

L'ESSENTIEL

- 784 taxons connus pour la flore vasculaire
- Niveau de connaissance faible
- Marais de l'Erdre mieux étudiés, à fort enjeu

Comaret des Marais



Le territoire d'Erdre et Gesvres est riche en zones humides, qui concentrent les plus grands enjeux en termes de biodiversité. **La vallée de l'Erdre** et ses marais en sont le repère principal mais les zones humides sont présentes partout dans **les espaces bocagers**. **L'ensemble du territoire est concerné** par la préservation de ces zones qui dépendent totalement de l'apport en eau de leur bassin versant, avec des conditions de régularité et de qualités physico-chimiques. En effet, sur ces différentes zones, l'essentiel des espèces rares dépend des milieux oligotrophes, c'est-à-dire très pauvres en nutriments.

Les marais de l'Erdre

Parmi les espèces végétales protégées recensées sur le territoire, la grande majorité sont liées aux zones humides de la vallée de l'Erdre.

Ces milieux ont subi de **grandes dégradations** : eutrophisation de l'eau dont les efflorescences de cyanobactéries sont le reflet, drainages, « assainissements » et artificialisations diverses, abandons de pratiques traditionnelles favorables aux espèces de milieux ouverts, invasions biologiques (dont les plus connues sont la jussie, le ragondin et l'écrevisse de Louisiane).

Aux précipitations plus irrégulières dues au dérèglement climatique s'ajoute le fait que chaque **imperméabilisation** diminue les capacités de stockage et de filtration de l'eau dans les nappes phréatiques.

Ainsi les marais de l'Erdre sont riches en espèces rares et remarquables, mais nombreuses sont celles qui sont **très menacées** et en voie de disparition, au moins à l'échelle locale.

Les tourbières sont un enjeu majeur de ce territoire, couvrant des surfaces exceptionnelles pour des plaines de ces latitudes avec la vaste **Tourbière de Logné** et d'autres zones tourbeuses des marais. Présent sur ce seul site, le **Spiranthe d'été** (*Spiranthes aestivalis*) n'est plus revu depuis 1968. L'**Utriculaire naine** (*Utricularia minor*) et le **Malaxis des marais** (*Hammarbya paludosa*) n'ont pas reparu depuis 2012 et 2013. La **Canneberge** (*Vaccinium oxycoccos*), autre espèce extrêmement rare en plaine, s'y maintient bien. Le **Comaret des marais** (*Potentilla palustris*) est encore bien présent mais régresse fortement.

Les grandes roselières sont l'abri de la **Grande douve** (*Ranunculus lingua*) et de la **Gesse des marais** (*Lathyrus palustris*), elles sont moins directement menacées mais elles se boisent progressivement.

On notera aussi la présence d'espèces liées aux grands plans d'eau, formant souvent des radeaux, comme la **Chataigne d'eau** (*Trapa natans*), le **Faux nénuphar** (*Nymphoides peltata*) et le **Trèfle d'eau** (*Menyanthes trifoliata*). Ces espèces sont toujours présentes, mais elles n'occupent plus que de très petits espaces alors qu'elles couvraient jadis une partie notable des « plaines » aquatiques de l'Erdre.



Tapis de Canneberge

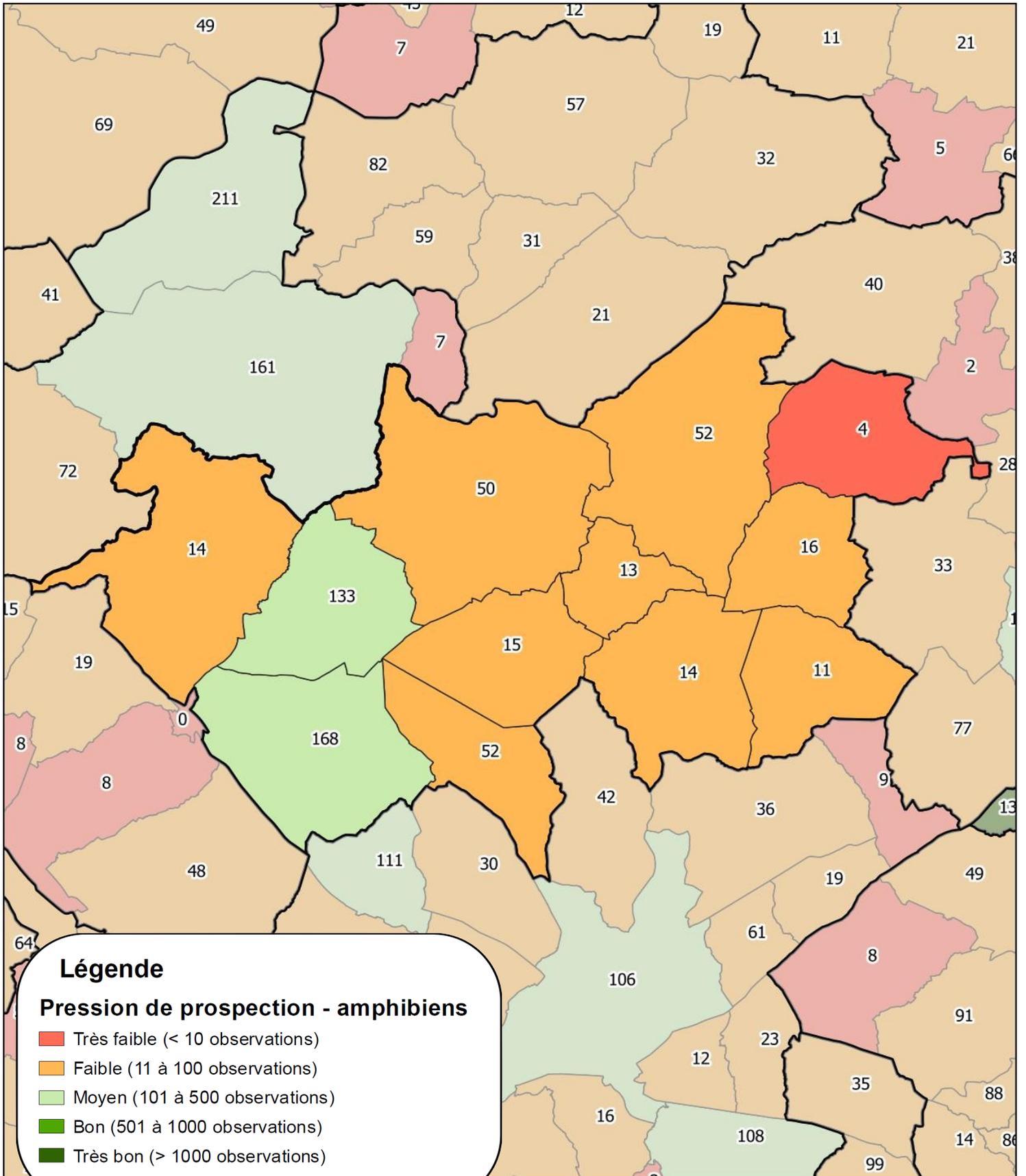


Grande douve



Faux nénuphar

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La majeure partie du territoire a fait l'objet d'une pression de prospection **faible**, soit 9 communes ayant entre 11 et 52 données. **Une seule commune** est en deçà, avec seulement 4 données et un niveau **très faible** de prospection, il s'agit des Touches. Deux communes ont été un peu plus prospectées, Notre-Dame-des-Landes et Vigneux-de-Bretagne, avec respectivement 133 et 168 données. Ces communes possèdent notamment un gros jeu de données lié à l'ex-projet aéroportuaire.

Le territoire présentant de nombreuses mares par endroit et un bocage assez dense, il est nécessaire d'**accentuer les inventaires** pour le groupe des amphibiens qui semble être un **enjeu majeur** du secteur.

L'ESSENTIEL

Pression de prospection très faible à moyenne |
Effort à poursuivre

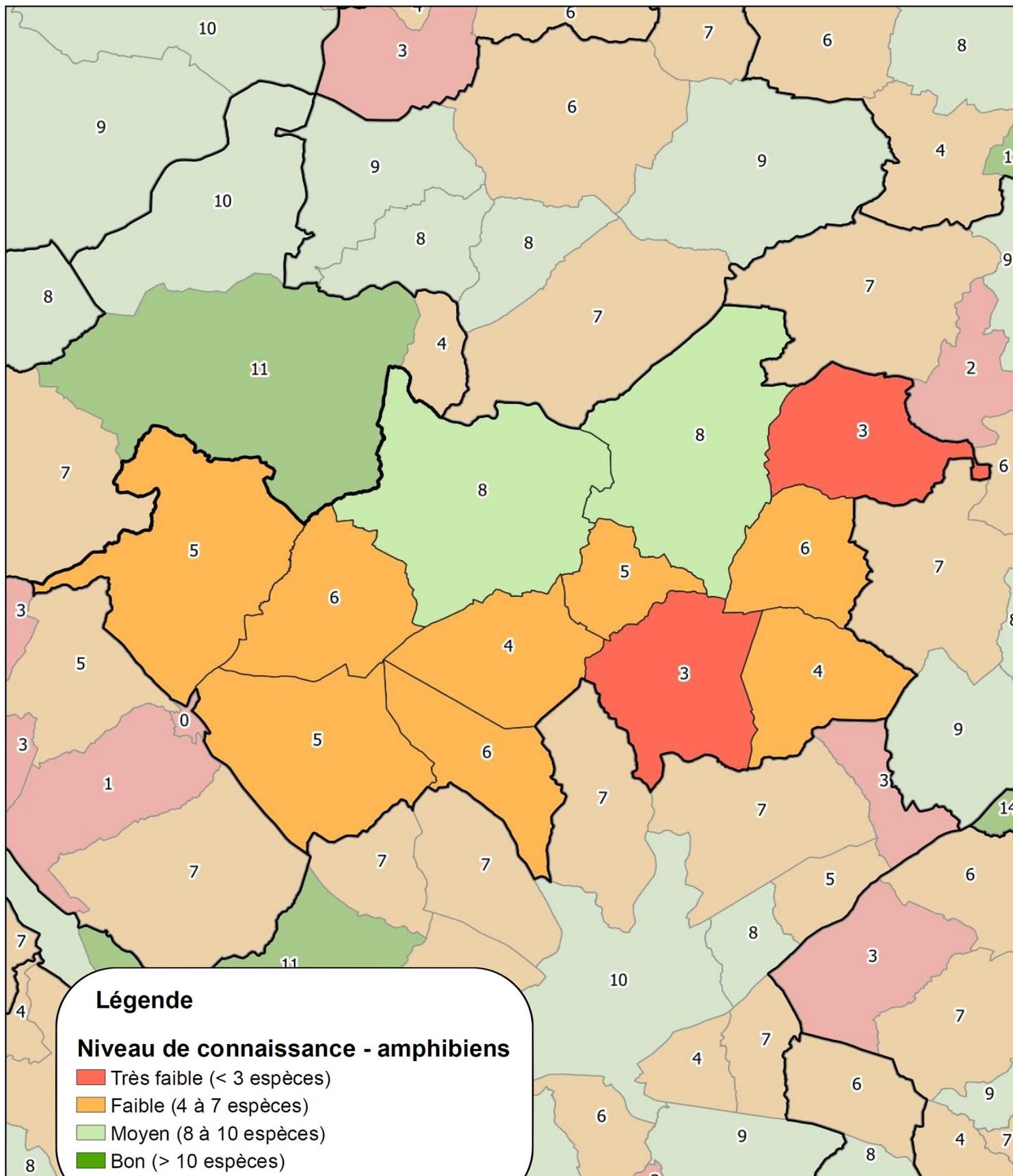


Salamandre tâchetée,
© Florian Roquinarc'h

biodiversité

Les amphibiens :
nombre d'espèces

DU TERRITOIRE



Légende

Niveau de connaissance - amphibiens

Très faible (< 3 espèces)

Faible (4 à 7 espèces)

Moyen (8 à 10 espèces)

Bon (> 10 espèces)

0 6 12 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

12 espèces d'amphibiens sur les 17 potentiellement présentes en Loire-Atlantique ont été observées sur le territoire. A nouveau, les deux tiers de la communauté de communes ont un niveau de connaissance jugé **faible**, deux communes ont un niveau **très faible** (Les Touches et Sucé-sur-Erdre). Seules deux communes se distinguent, avec 8 espèces connues et un niveau de connaissance **moyen**, il s'agit d'Héric et Nort-sur-Erdre.

Les communes qui avaient le plus de données n'obtiennent qu'un niveau de connaissance faible, ce qui souligne la **nécessité de compléter les inventaires**.

Les **Tritons crêté** (*Triturus cristatus*) et **marbré** (*Triturus marmoratus*) sont les espèces d'urodèles les plus patrimoniales de la communauté de commune. Elle sont présentes sur respectivement **2 et 4 communes**. Un maillage bocager dense avec un vaste réseau de mares leur sont particulièrement favorables.

La **Grenouille de Lessona** (*Pelophylax lessonae*), si l'identification est confirmée, est également une espèce patrimoniale du territoire, du fait de la dilution génétique importante générée par les hybridations avec la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*). Elle est citée sur la commune de Nort-sur-Erdre.

Enfin, deux espèces plus atypiques mais néanmoins patrimoniales sont à noter : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*). Tous deux observés sur la commune de Petit-Mars, l'ont probablement été à proximité de la carrière. Ces espèces pionnières recherchent le plus souvent des substrats meubles. Les carrières sont très prisées, présentant des remaniements récents et des mares temporaires créées par les engins de chantier.

L'ESSENTIEL

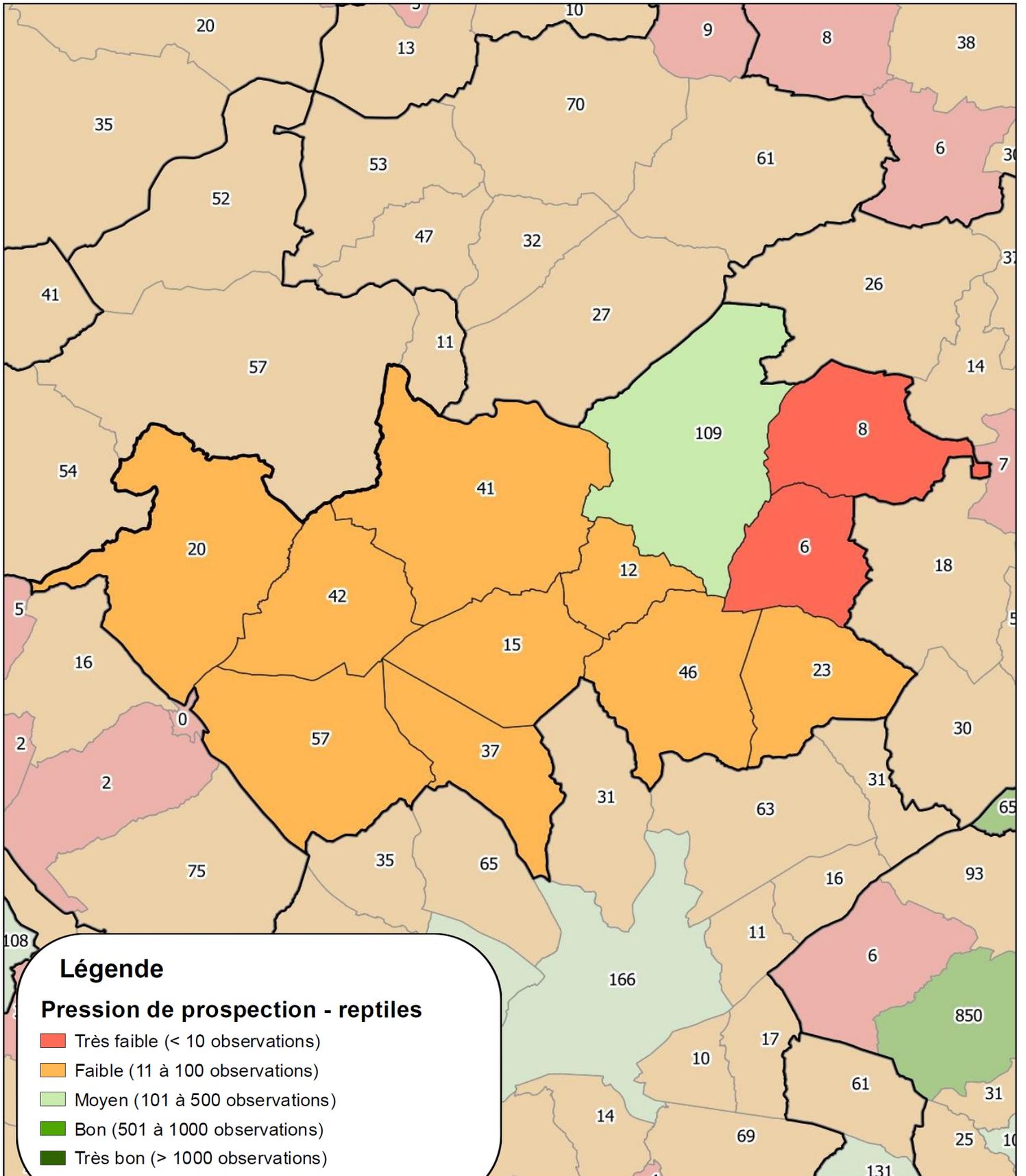
12 espèces | Niveau de connaissance très faible à moyen |
Triton crêté et marbré | Grenouille de Lessonae |
Maillage bocager et réseau de mares



Triton crêté

© E. SANSALUT - ANEPE Caudalis

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La majeure partie du territoire a fait l'objet d'une pression de prospection **faible**, soit 9 communes ayant entre 12 et 57 données. **Deux communes** sont en deçà, avec seulement 8 et 6 données et un niveau **très faible** de prospection, il s'agit respectivement des Touches et Petit-Mars. Une commune a été un peu plus prospectée, Nort-sur-Erdre, avec 109 données. Compte tenu de la répartition des données, il semblerait que la moitié ouest du territoire ait assez peu à la recherche de reptiles puisque le bocage dense qui s'y trouve est un habitat préférentiel pour ce groupe. Le **jeu de données** analysé ici est très certainement **lacunaire** et demande d'être complété.

L'ESSENTIEL

Pression de prospection très faible à moyenne |
Jeu de données lacunaire à compléter

Lézard vivipare

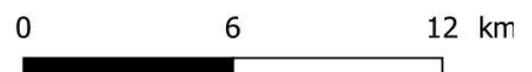
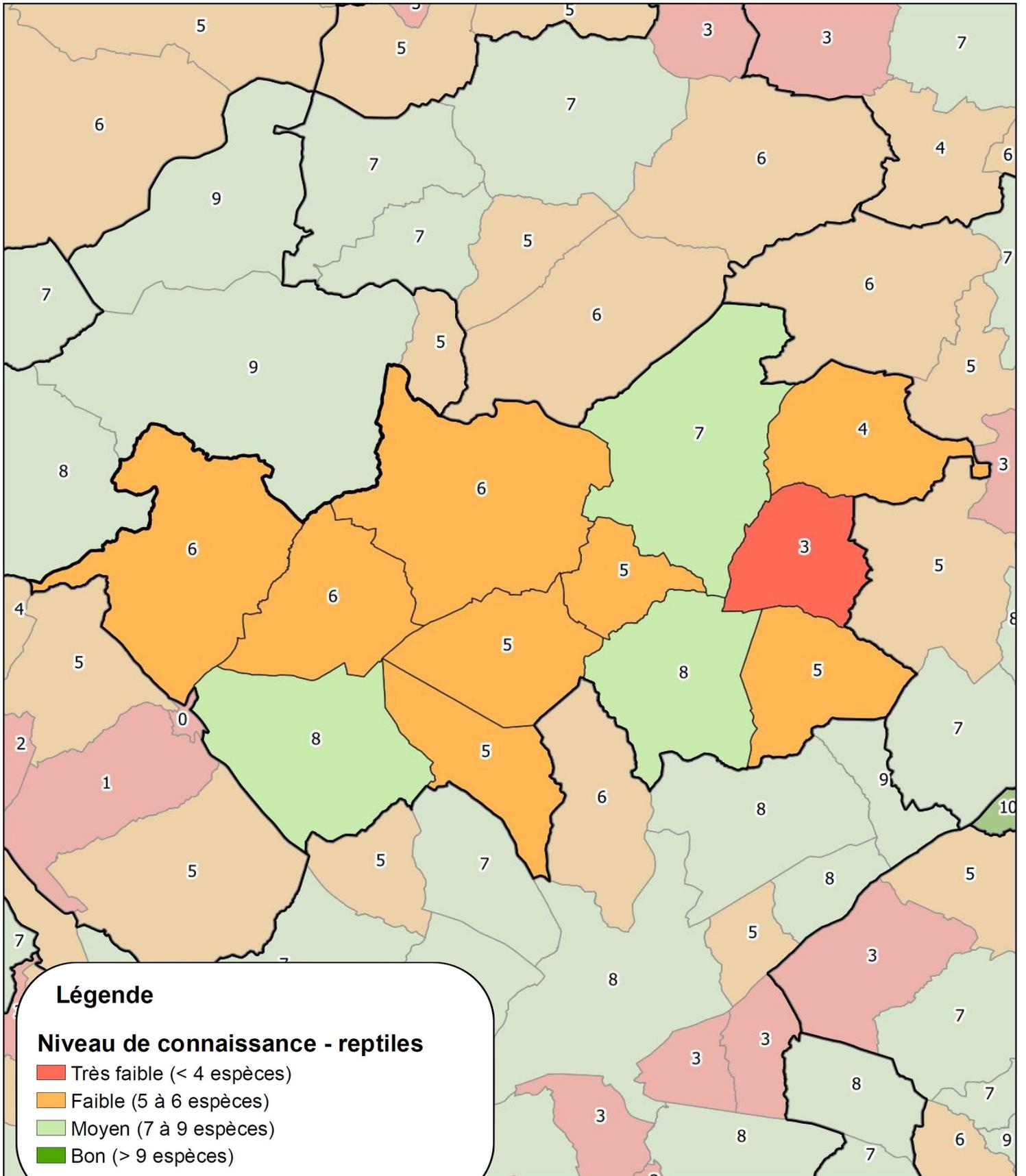


© C. Parissot

biodiversité

Les reptiles :
nombre d'espèces

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

9 espèces de reptiles sur les 13 potentiellement présentes en Loire-Atlantique ont été observées sur le territoire. Les deux tiers du territoire ont un niveau de connaissance jugé **faible**. Une seule commune a un niveau **très faible**, avec 3 espèces, il s'agit de Petit-Mars. Trois communes ont un niveau **moyen** de connaissances : Nort-sur-Erdre, Vigneux-de-Bretagne et Sucé-sur-Erdre.

Parmi les espèces observées on trouve :

- 4 espèces de lézard : dont le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*), petit lézard gris-brun quasi menacé dans la région,
- 5 espèces de serpents : dont les **deux vipères** (*Vipera aspis*, *Vipera berus*), toutes deux menacées en Pays de la Loire ; et la **Coronelle lisste** (*Coronella austriaca*) classée quasi-menacée.

Le **bocage dense** du territoire ainsi que les territoires **frais et humides** présentent un potentiel d'accueil fort pour les espèces patrimoniales du secteur. En effet, la Vipère péliade et le Lézard vivipare sont des espèces en limite de répartition ici et, à mesure que ces milieux régressent par destruction ou du fait des changements climatiques, elles sont de plus en plus vulnérables

La vipère péliade a quasiment disparu du territoire du faite de la destruction des habitats favorables. Le réchauffement climatique ne fera qu'accentuer ce phénomène déjà bien amorcé.

L'ESSENTIEL

9 espèces | Niveau de connaissances très faible à moyen

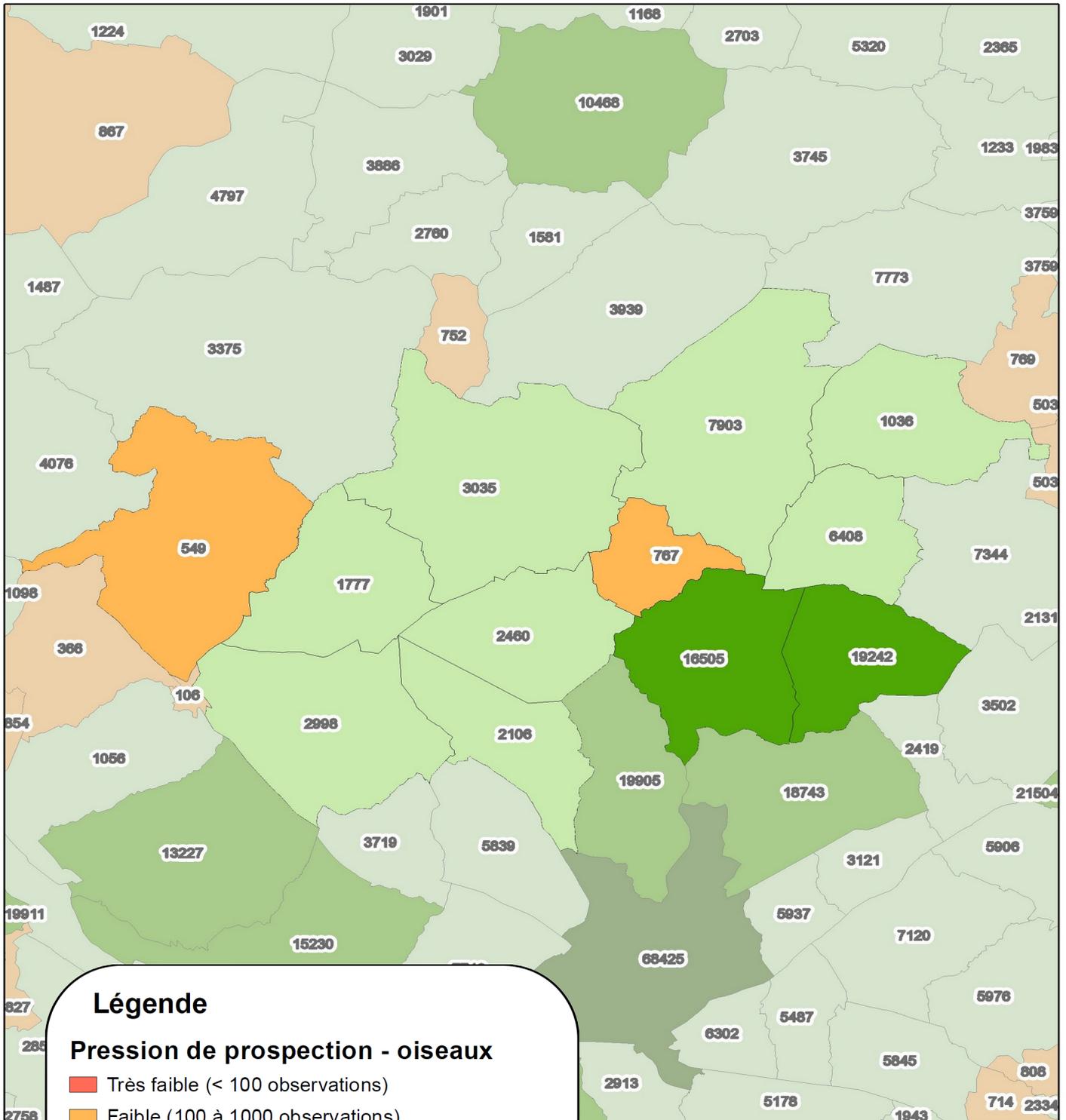
Lézard vivipare | Vipère aspic et péliade

Bocage humide et frais à conserver



Vipère péliade

© F. Serre Collet



0 1 300 600 900 200 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

Les deux tiers du territoire bénéficient d'un niveau de prospection **moyen**, soit 8 communes concernant le groupe des oiseaux. Deux communes sont en deçà, avec un niveau jugé **faible** : Fay-de-Bretagne et Casson. Deux autres communes ont un niveau de prospection **bon** : Sucé-sur-Erdre et Saint-Mars-du-Désert, avec respectivement 16505 et 19242 données.

Bien que ce groupe soit mieux renseigné que les autres taxons, pour un groupe tel que l'avifaune ces résultats sont mitigés. Il s'agit d'un groupe relativement aisé à observer, des niveaux de prospection faibles sont révélateurs d'un réel manque d'inventaires sur le territoire.

L'ESSENTIEL

Niveau de prospection faible à bon | Manque d'inventaires

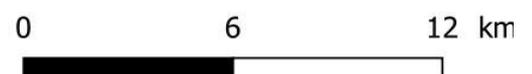
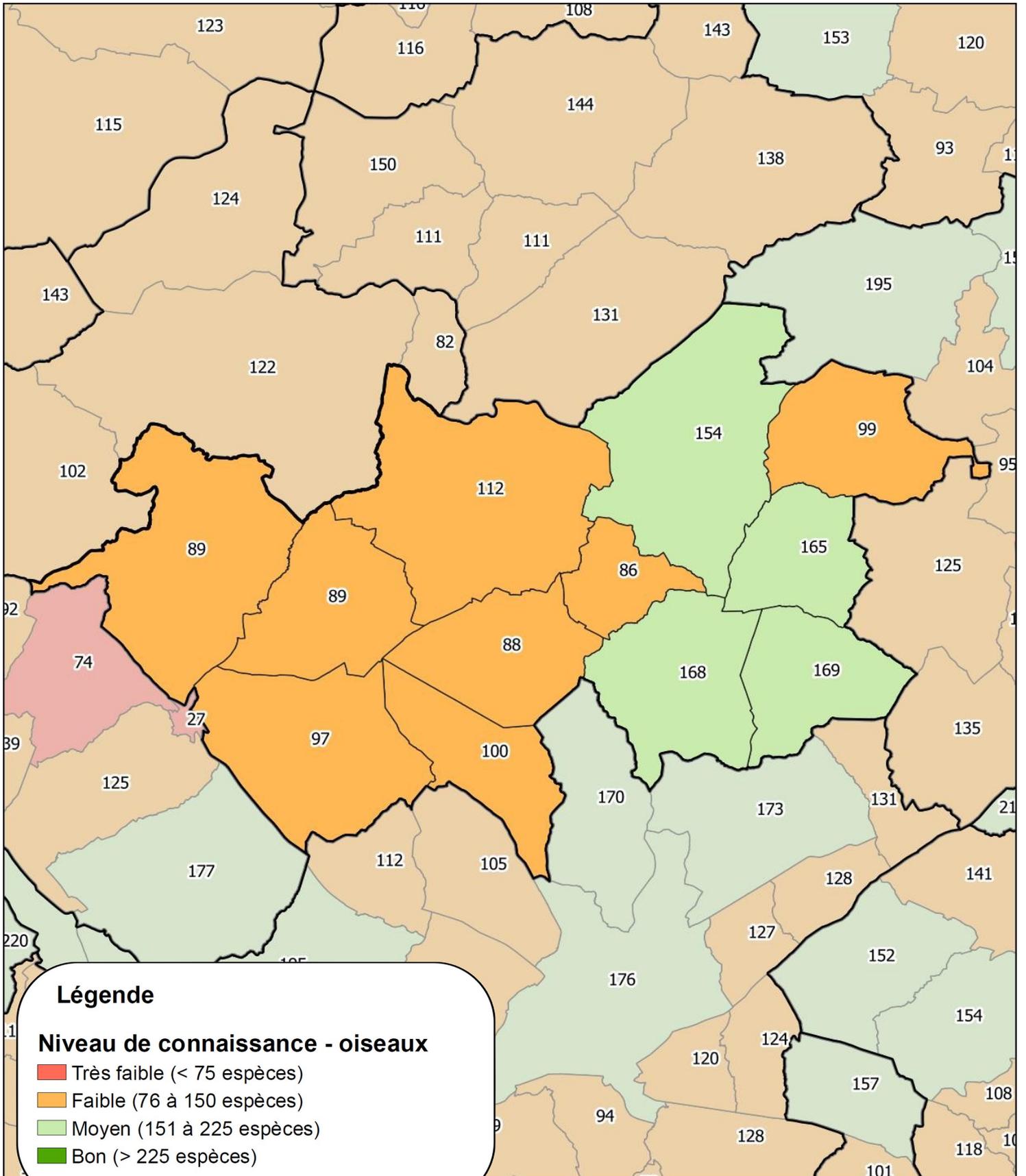
Busard cendré



biodiversité

Les oiseaux :
nombre d'espèces

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

201 espèces d'oiseaux sont connues sur le territoire. Huit communes ont un niveau de connaissance jugé **faible**, le reste ayant un niveau jugé **moyen**. Les 4 communes au niveau moyen le sont de justesse, avec au maximum 169 espèces pour Saint-Mars-du-Désert.

Le territoire accueille **33 espèces menacées** dans la région. Plusieurs espèces patrimoniales ont été observées sur la communauté de commune comme le **Bruant des roseaux** (*Emberiza schoeniclus*), le **Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*), le **Butor étoilé** (*Botaurus stellaris*), la **Barge à queue noire** (*Limosa limosa*), le **Busard cendré** (*Circus pygargus*), la **Gorgebleue à miroir** (*Luscinia svecica*) et la **Pie-Grièche écorcheur** (*Lanius collurio*).

Les marais de l'Erdre sont autant de haltes migratoires intéressantes pour l'avifaune et accueillent également des populations riches d'oiseaux tout au long de l'année.

Le nombre d'espèces connues par communes concorde avec le manque d'inventaires précédemment évoqué. En effet, les espèces communes ont très certainement été notées mais pour observer des espèces plus cryptiques ou farouches, il faut multiplier les prospections, sans quoi elles passent inaperçues.

L'ESSENTIEL

**201 espèces d'oiseaux | Niveau de connaissances faible à moyen |
33 espèces menacées régionalement**

Butor étoilé

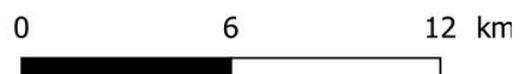
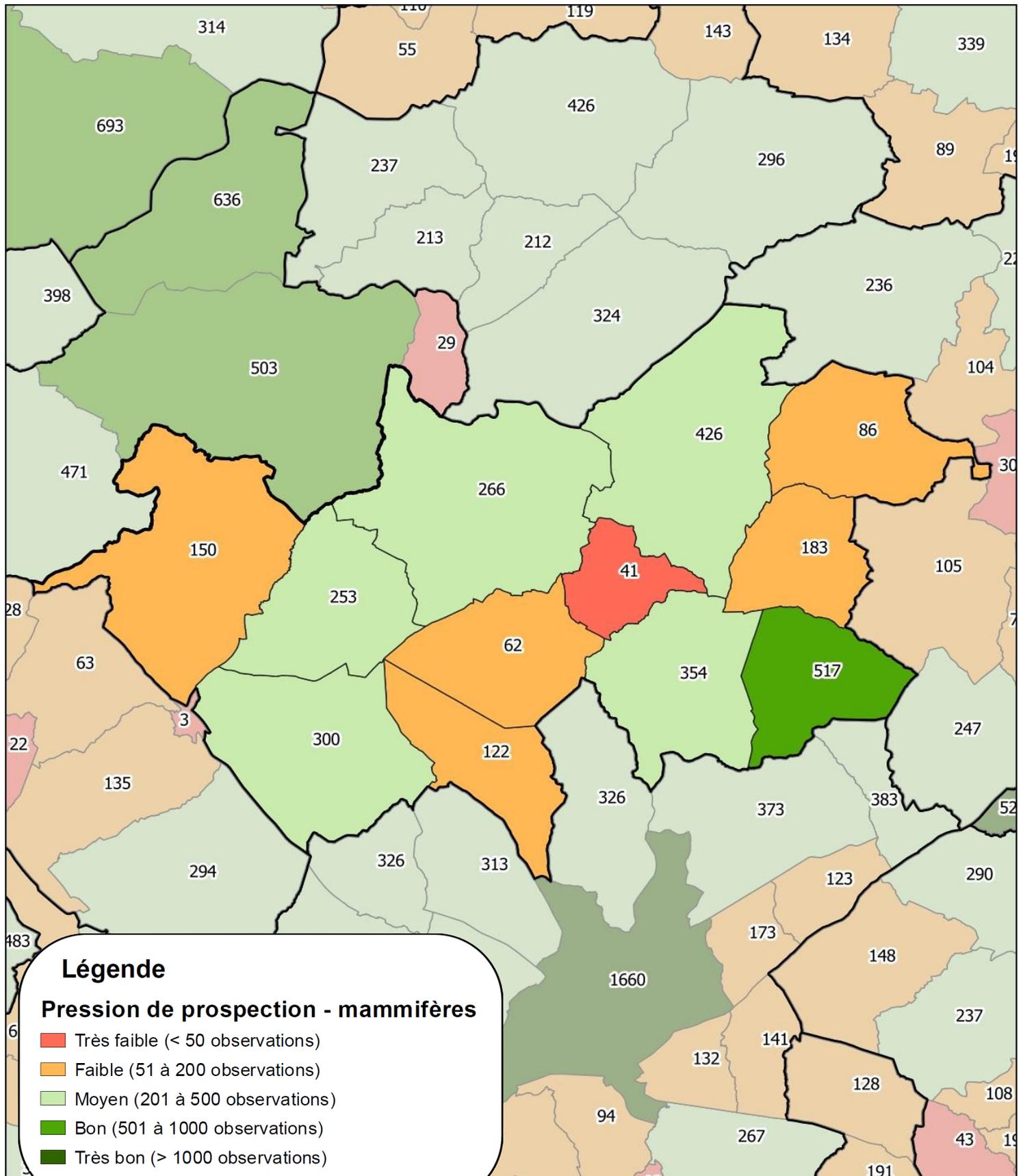


© S. Wroza

biodiversité

Les mammifères :
nombre d'observations

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La **pression de prospection** concernant les mammifères est plutôt **hétérogène** sur le territoire. Elle s'échelonne de **très faible** (Casson) à **bonne** (Saint-Mars-du-Désert), le reste des communes ayant pour moitié un niveau de prospection moyen ou faible.

Saint-Mars-du-Désert passe de justesse dans la catégorie « bonne pression », avec tout juste 517 observations. On peut donc conclure que le **niveau global** de prospection est **assez faible** et mérite d'être accentué.

L'ESSENTIEL

Niveau de prospection très faible à bon |
Nécessité d'accentuer les efforts



© L. Arthur

Noctule
commune

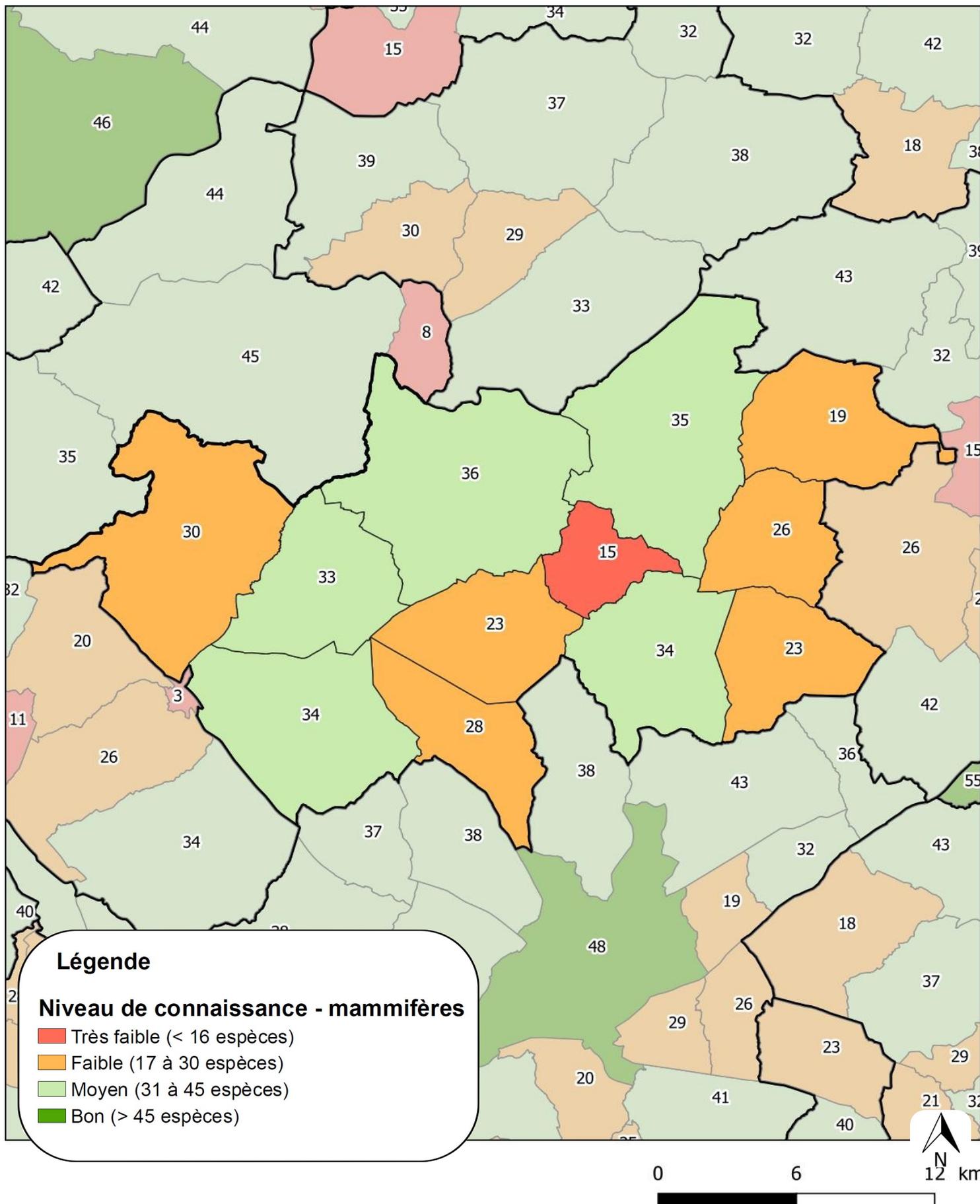


© A. Horellou

biodiversité

Les mammifères :
nombre d'espèces

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

51 espèces de mammifères ont été observées sur le territoire sur les 78 espèces potentiellement présentes en région. Le niveau de connaissance est globalement **similaire à l'effort de prospection**, bien que Saint-Mars-du-Désert passe en niveau de connaissance faible. La connaissance est alors **globalement faible**, entre très faible et moyen.

Parmi les espèces recensées on trouve :

- 3 espèces non indigènes : Ragondin (*Myocastor coypus*), Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et Rat surmulot (*Rattus norvegicus*),
- 11 espèces menacées dont le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*), le **Putois d'Europe** (*Mustela putoris*), la **Noctule commune** (*Nyctalus noctula*), la **Crossope aquatique** (*Neomys fodiens*), l'**Hermine** (*Mustela erminea*), la **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*)... Les trois premières espèces sont notamment des espèces dont les Pays de la Loire portent une responsabilité élevée quant à leur conservation.

La **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) est connue sur la vallée de l'Erdre depuis longtemps et sur 8 communes du territoire. Le bassin versant fait le lien entre les populations de la Loire et celles de Bretagne, via le canal de Nantes à Brest, donnant une responsabilité forte à l'intercommunalité pour la conservation de l'espèce à l'échelle départementale. Plusieurs indices de **Castor d'Eurasie** (*Castor fiber*) ont également été vus ces dernières années sans pour autant que des preuves d'installation définitive n'aient été mises en évidence

La densité de zones humides sur le territoire est d'autant plus favorable à l'ensemble des chiroptères pour la chasse et aux mammifères semi-aquatiques.

L'ESSENTIEL

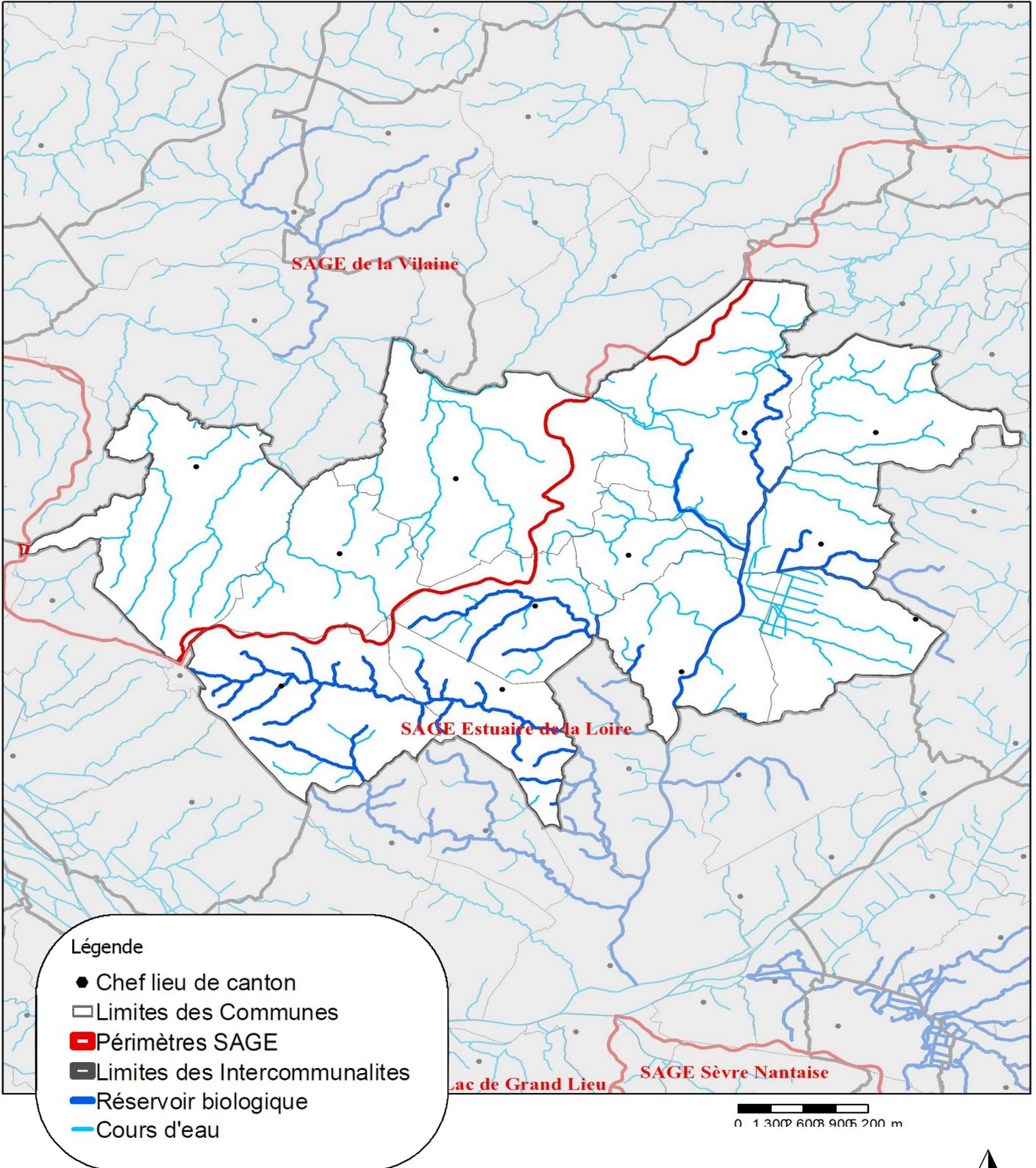
51 espèces de mammifères | 11 espèces menacées |
Zones humides à préserver

Campagnol Amphibie



© Pierre Rigaux - www.facebook.com/pierre.rigaux.naturaliste

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

Seules deux espèces ont été inventoriées sur le territoire d'après les bases de données consultées, toutes les deux **sur la commune de Treillières** :

- la Truite Arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) : espèce nord américaine, introduite en Europe, rentrant en concurrence avec les espèces locales,
- le **Rotengle** (*Scardinius erythrophthalmus*) : petite espèce indigène appréciant les eaux lentes végétalisées.

Les données de la Fédération de Pêche, des associations locales de pêches et des collectivités ne sont pas remontées dans la base de données régionale, rendant notre connaissance sur l'ichtyofaune du territoire quasi-nulle, aucun inventaire complet ne venant enrichir le jeu de données traité.

L'ESSENTIEL

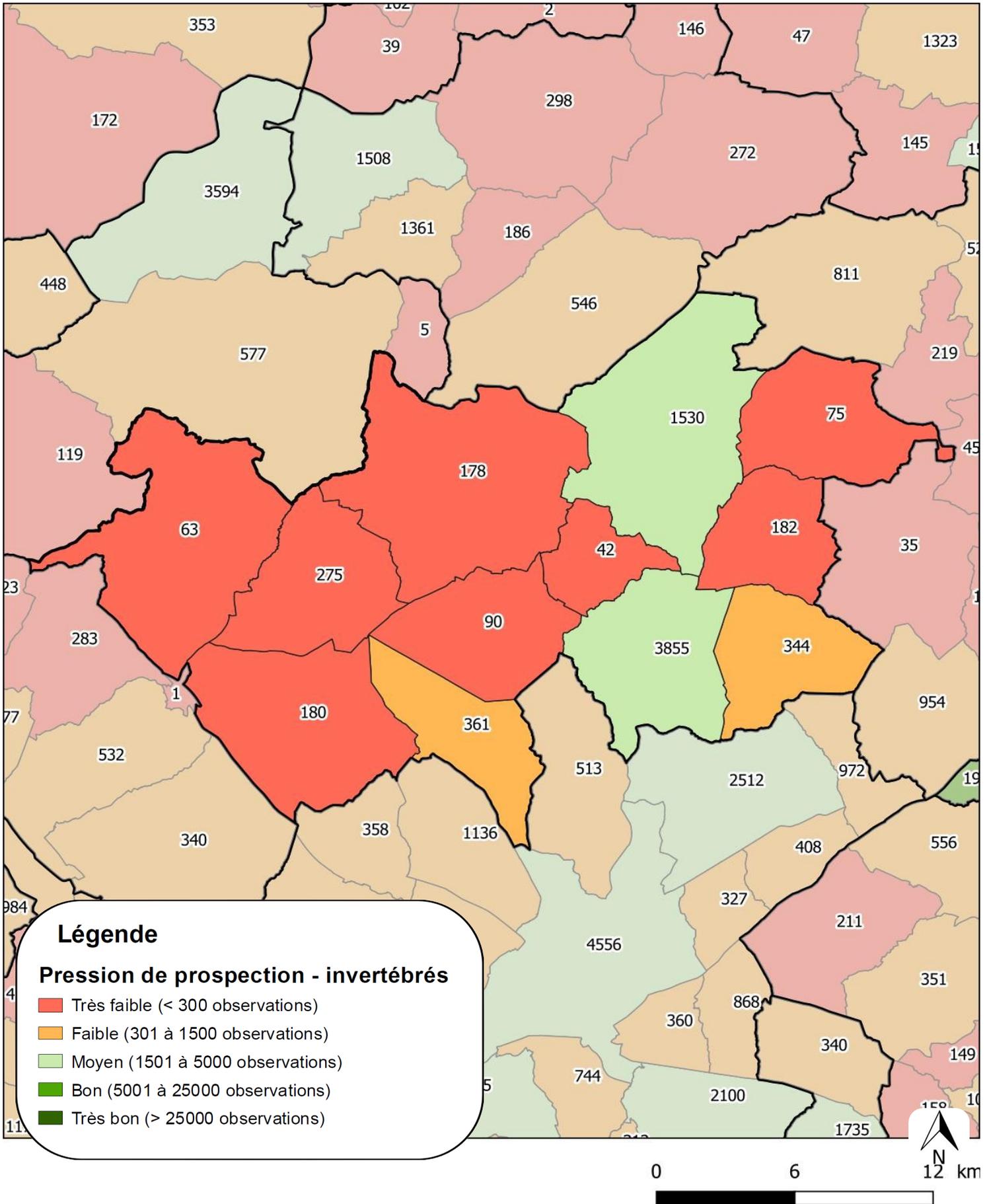
2 espèces de poissons | Connaissance nulle

Rotengle



© Yannick LEDORÉ, FFAL

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

Les invertébrés représentent de loin les animaux les plus présents sur la surface du globe. On retrouve ici uniquement 7051 observations sur l'ensemble de la Communauté de communes. On remarquera que **plus de 99 %** des données concernent des **insectes** ; alors que les autres groupes (arachnides, myriapodes ou gasteropodes) sont très peu représentés.

Les communes de Nort-sur-Erdre et de **Sucé-sur-Erdre** sont les mieux dotées, comptant respectivement 22 % et **55 % des observations**. Ces deux communes sont composées en parties de **milieux humides intéressants pour la biodiversité** et la Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière de Logné doit concentrer une bonne partie des données sur Sucé-sur-Erdre. Les communes de Treillières et de Petite-Mars considérées comme ayant des connaissances faibles ont un peu plus de données du fait de leur proximité avec la métropole et donc la proximité des pourvoyeurs de données.

Le **manque très important de données** sur les autres communes reflète un manque de prospections et de mutualisation des données naturalistes et non d'une réelle absence des espèces. Du recueil de données ainsi que des prospections complémentaires permettraient d'avoir une meilleure connaissance et une meilleure prise en compte des invertébrés sur le territoire.

10 % des observations utilisées pour ce document ont plus de 20 ans et sont donc potentiellement obsolètes. Pour exemple, Casson ne compte que 6 données comprises entre 1997 et 2022.

L'ESSENTIEL

Niveau de prospection très faible à moyen
Nécessité d'accentuer les efforts de prospection

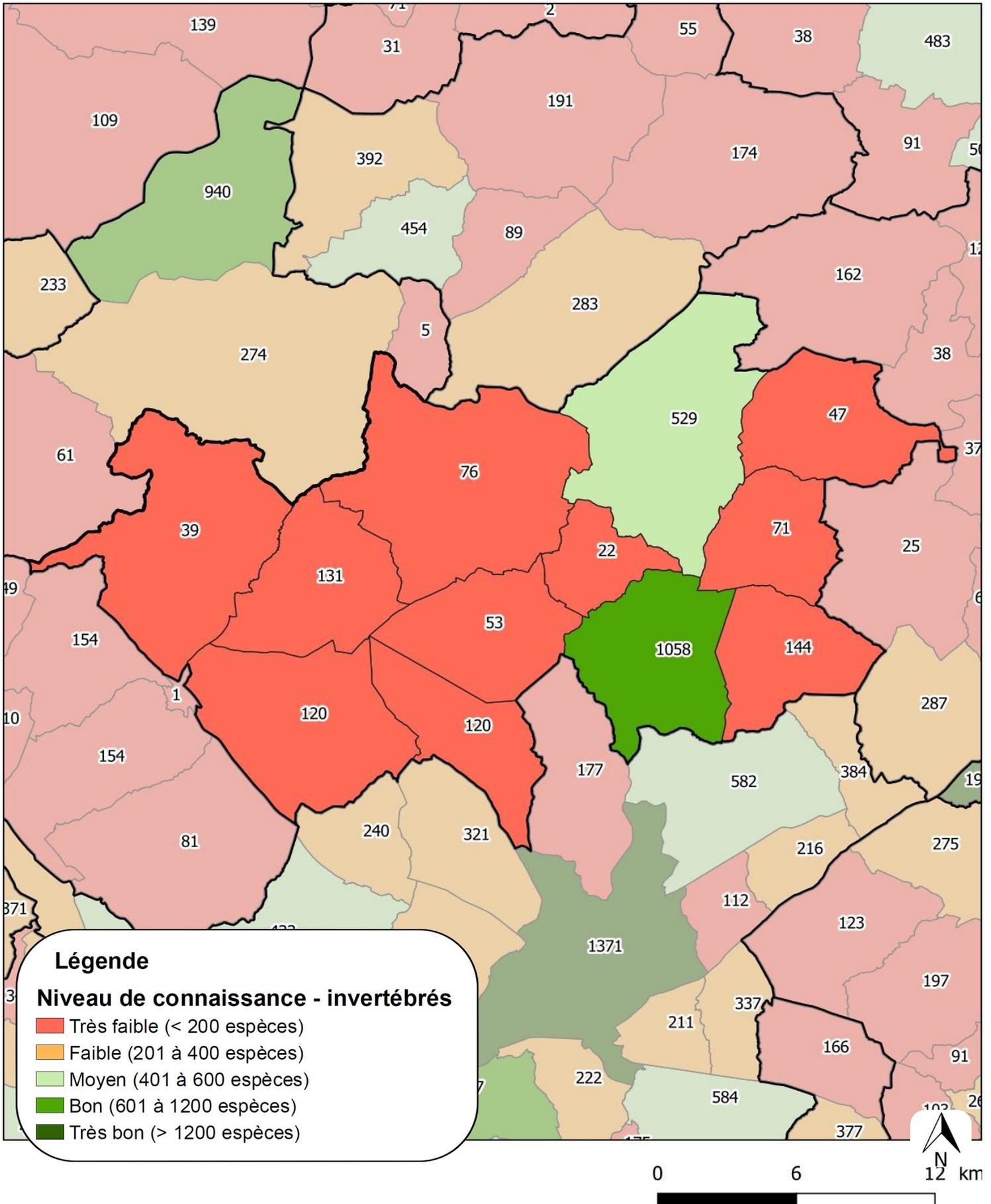


Rosalie des Alpes
© N. Gouix

biodiversité

Les invertébrés :
nombre d'espèces

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

Le nombre d'espèces d'invertébrés est très faible dans la plus grande majorité du territoire. Comme pour le nombre d'observations, c'est la vallée de l'Erdre qui sort du lot avec 529 espèces à Nort-sur-Erdre et 1058 à Sucé-sur-Erdre.

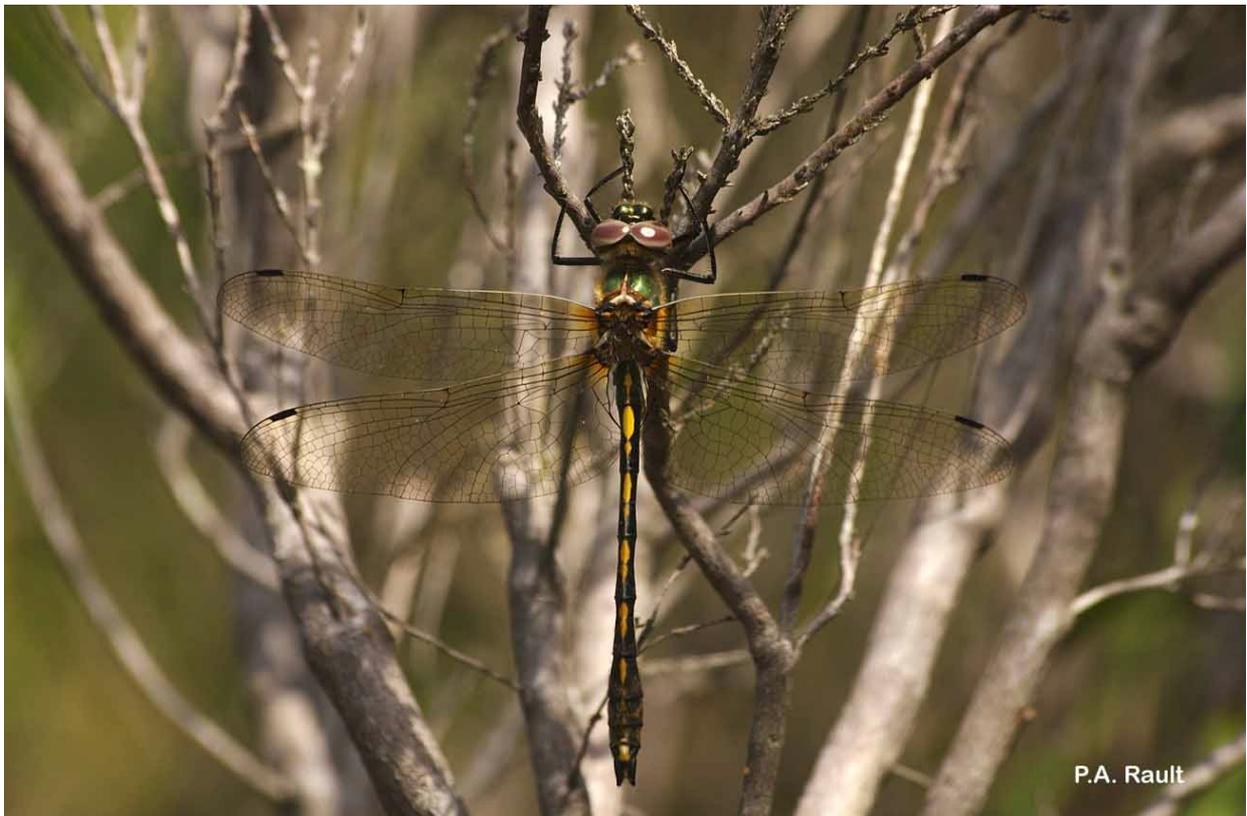
Sucé-sur-Erdre est la commune où l'on trouve **le plus d'espèces (1058)** du fait des inventaires spécifiques sur les arachnides cumulant plus d'espèces qu'ailleurs ainsi que sur les insectes. On peut imputer cette meilleure connaissance à la présence de la Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière de Ligné où les financements alloués ont permis des études qui n'ont pas lieu dans d'autres types de milieux.

21 espèces de gastéropodes ont été observées sur la commune de Nort-sur-Erdre alors qu'une seule est connue à Petit-Mars et Sucé-sur-Erdre. Les autres communes n'ont aucune espèce d'indiquée.

En ce qui concerne **les autres groupes** (Myriapodes, Annélidés, Bivalves et Crustacés) le nombre d'espèce est très faible voir absent traduisant une **méconnaissance du territoire** pour des groupes où seuls quelques spécialistes sont en mesure d'identifier les espèces.

L'ESSENTIEL

1564 espèces d'invertébrés | manque certain d'observations



P.A. Rault

Cordulie à corps fin

Les données disponibles bien que très lacunaires nous montrent la présence d'espèces très particulières, emblématiques des zones humides riches et diversifiées qui sont encore plutôt bien préservées. C'est le maillage des habitats qui fait de ce territoire l'un des plus riches du département.

Les zones humides et bords de cours d'eau

Le territoire comporte d'importantes zones humides à l'échelle du département. L'Erdre et ses marais situés sur les communes de Nort-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, Petit-Mars et Saint-Mars-du-Désert combinent une **multitude de milieux naturels humides** favorables à une diversité d'invertébrés que certaines espèces patrimoniales comme la **Rosalie des alpes** (*Rosalia alpina*), la **Cordulie à tâches jaunes** (*Somatochlora flavomaculata*) ou le **Miroir** (*Heteropterus morpheus*) ont besoin pour accomplir leurs cycles vitaux.

Une **espèce disparue** du territoire, le **Sympétrum noir** (*Sympetrum danae*) nous renseigne de la présence de tourbières. Bien que non revu depuis de nombreuses années, il était connu de la Tourbière de Logné notamment.

La présence de l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercurial*) sur plusieurs communes montre qu'il existe des secteurs de ruisseaux et de rivières végétalisées et ensoleillées alors que la présence de la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) nous indique la présence de milieux rivulaires plus fermés. On peut aussi constater la présence de milieux humides oligotrophes avec la présence de l'**Agrion nain** (*Ischnura pumilio*). Ces milieux sont de plus en plus rares dans un contexte d'eutrophisation générale des milieux agricoles alentours. La pression agricole actuelle limite fortement la conservation des zones humides oligotrophes sur l'ensemble du bassin versant. Les espèces inféodées à ces milieux bien qu'encore présents dans certains secteurs sont, semble-t-il, en régression avec la fermeture des zones humides tels que les grands marais ouverts qui se réduisent à la faveur des boisements humides.

Certaines têtes de bassins versants telles que celle du Gesvres sur les communes de Vigneux-de-Bretagne ou Notre-Dame-des-Landes ont encore des paysages de bocage plutôt préservés alors que des communes comme les Touches ou les parties amont de Petit-Mars sont de nettement moins bonne qualité paysagère, ce qui doit se ressentir sur les cortèges d'invertébrés.

La présence d'espèce exotique envahissante comme l'**Écrevisse de Louisiane** (*Procambarus clarkii*) dans la quasi-totalité des cours d'eau laisse penser que les cortèges d'invertébrés liés aux milieux aquatiques risquent de diminuer au cours des années à venir.



Agrion nain



Miroir



Agrion de Mercure

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

Alors que les zones humides sont la pépite du territoire, il n'est pas possible d'en dissocier le bocage qui englobe ces zones humides. La conservation de ces milieux interdépendants passe par la conservation d'un bon état de fonctionnement écologique du bocage qui irrigue les zones humides. La conservation des espèces bocagères à une influence déterminante sur la préservation des espèces des zones humides avales.

Le bocage

Une composante caractéristique du territoire est le bocage. Il représente la majorité du paysage. Ce type de paysage est en lui-même une diversité. Caractérisé par le réseau de haies, de prairies, de mares et de ruisseaux, il cumule à lui seul une diversité d'habitats intéressants pour bon nombre d'espèces d'invertébrés.

La présence du **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*) et du **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) renseignent sur la présence de vieux arbres sénescents dans un bocage plus ou moins préservé comme on peut en trouver dans une bonne partie du territoire.

La présence d'espèces comme l'**Agapanthie de l'Asphodèle** (*Agapanthia asphodelii*) ou le Demi argus (*Cyaniris semiargus*) peut montrer la présence de landes relictuelles ou de prairies oligotrophes.

Bien que les données ne le reflètent pas, les secteurs les plus préservés sont ceux de l'ancien projet aéroportuaire où le maillage des haies et la présence de prairies permanentes anciennes ont permis la conservation de biotopes riches et diversifiés. A l'inverse, des secteurs comme ceux entourant les marais de l'Erdre sont nettement moins riches car ils connaissent une pression agricole beaucoup plus intensive.



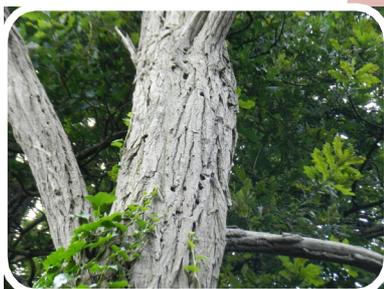
Grand capricorne



Agapanthie de l'Asphodèle



Mélitée du plantain



Forêts et patrimoine arboré

Les forêts sont très peu représentées, le patrimoine boisé est principalement représenté par les haies.

La modification des pratiques agricoles dans les secteurs de marais laisse certaines parcelles en libre évolution ce qui entraîne une fermeture de certaines parcelles par la saulaie et les aulnaies marécageuses spontanées.

Les zones humides du territoire d'Erdre & Gesvres ne se limitent pas à la vallée de l'Erdre, elles sont aussi présentes dans de très nombreuses parties des zones bocagères, qui présentent aussi une grande diversité. Les caractères oligotrophes et humides des sols sont ici aussi très importants dans le maintien des espèces rares, avec en particulier la présence de nombreuses mares, de prairies jamais retournées, ni amendées, et de landes.

Ces dernières sont un milieu rare et très menacé alors qu'elles étaient très étendues précédemment. La zone de l'ancien projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes est importante car bien préservée, bien que les données liées à ce site n'apparaissent pas dans les cartographies de cette présentation.

Biodiversité bocagère

Parmi les espèces végétales protégées sur la communauté de communes, certaines sont présentes sur les grandes zones tourbeuses de la vallée de l'Erdre comme sur des plus petites dans les vallons. C'est le cas en particulier du **Piment royal** (*Myrica gale*).

Certaines sont spécifiques au paysage bocager. Le **Flûteau nageant** (*Luronium natans*) est celui qui présente les plus forts enjeux, car la Loire-Atlantique est un foyer central de sa répartition. Il est présent dans les mares oligotrophes et sur de petits cours d'eau.

La **Cicendie naine** (*Exaculum pusillum*) est présente sur des bords de mares et des dépressions inondables, elles aussi oligotrophes.

La **Sibthorpie d'Europe** (*Sibthorpia europaea*) est présente sur des bords de petits ruisseaux, à condition que la nappe phréatique alimente la berge toute l'année.

L'**Orchis grenouille** (*Coeloglossum viride*) est une orchidée discrète. Elle dépend étroitement des prairies permanentes humides, oligotrophes, fauchées ou légèrement pâturées.

La **Pulicaire commune** (*Pulicaria vulgaris*) est plus fugace. Elle apparaît souvent sur les zones boueuses des berges et des chemins.



Flûteau nageant



Sibthorpie d'Europe



Orchis grenouille



Chêne tauzin

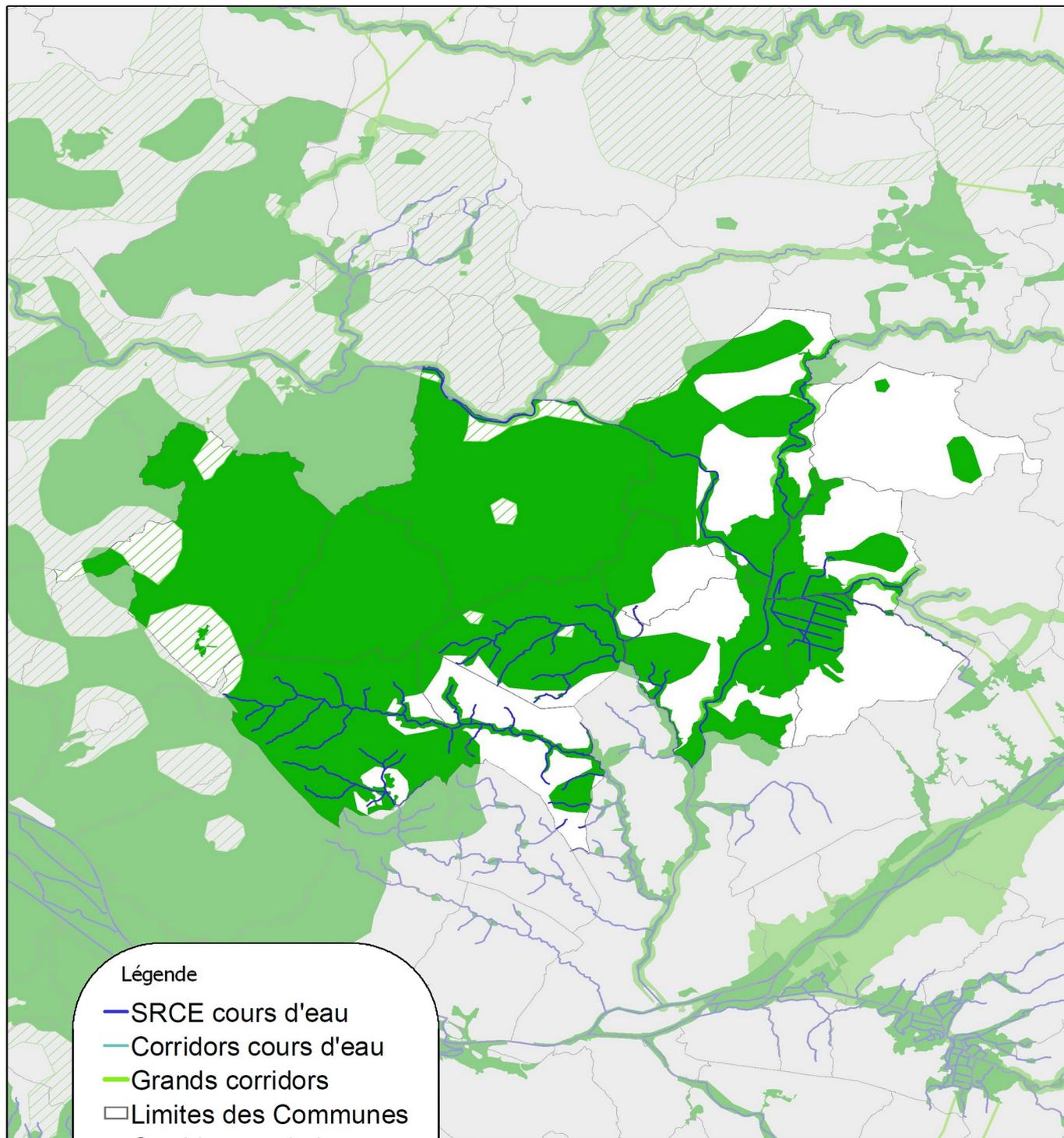
Forêts

Les boisements sont d'une très grande importance aussi pour la flore, bien qu'ils ne soient pas l'habitat spécifique d'espèces protégées ici, sauf dans le cas des boisements humides, auxquels appartient une station de **Carex strigosa**. Les boisements oligotrophes et acides, secs ou humides, sont riches en espèces peu courantes et typiques du territoire. Parmi ceux-ci il faut citer les boisements associant le **Chêne tauzin** (*Quercus pyrenaica*) et l'**Asphodèle blanche** (*Asphodelus albus*).

biodiversité

DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



0 1 400 800 2000 600 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

Le SRCE considère 31% du territoire régional en réservoirs de biodiversité. Ces réservoirs constituent les Trames Vertes et Bleues (TVB) des Pays de la Loire et peuvent être décomposés en 4 sous-trames : boisée, bocagère, milieux humides, littoral. Un même réservoir peut appartenir à plusieurs sous-trames et à l'une et/ou l'autre de la trame verte et de la trame bleue.

Sur la communauté de communes Erdre & Gesvres, 34108 ha ont été identifiés en réservoirs de biodiversité, ce qui représente 66,96 % du territoire. Les réservoirs de biodiversité présents sur le territoire sont principalement liés aux trames vertes (27 737ha) alors que les trames bleues représentent 6343 ha. Ceci s'explique essentiellement par la présence du bocage de l'Estuaire de la Loire à la forêt du Gâvre qui constitue un réservoir d'une surface à lui seul de 27192 ha, soit 79 % de l'ensemble des réservoirs de la communauté de communes.

L'ESSENTIEL

7 réservoirs de biodiversité | 67 % du territoire en réservoirs de biodiversité

Surface des réservoirs de biodiversité du SRCE situés sur la Communauté de Communes Erdre & Gesvres

Réservoir de biodiversité	Surface dans l'EPCI (ha)
BOCAGE AU NORD DE PETIT-MARS	338,71
BOCAGE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE À LA FORÊT DU GÂVRE	27192,55
BOCAGE DES TOUCHES	205,92
BOCAGE SUD DE JOUÉ-SUR-ERDRE	28,05
MILIEUX HUMIDES DU CANAL DE NANTES À BREST	308,66
MILIEUX HUMIDES, VALLÉE ET MARAIS DE L'ERDRE	5107,18
VALLÉE DU GESVRES, DU CENS ET DE LA CHÉZINE	927,77

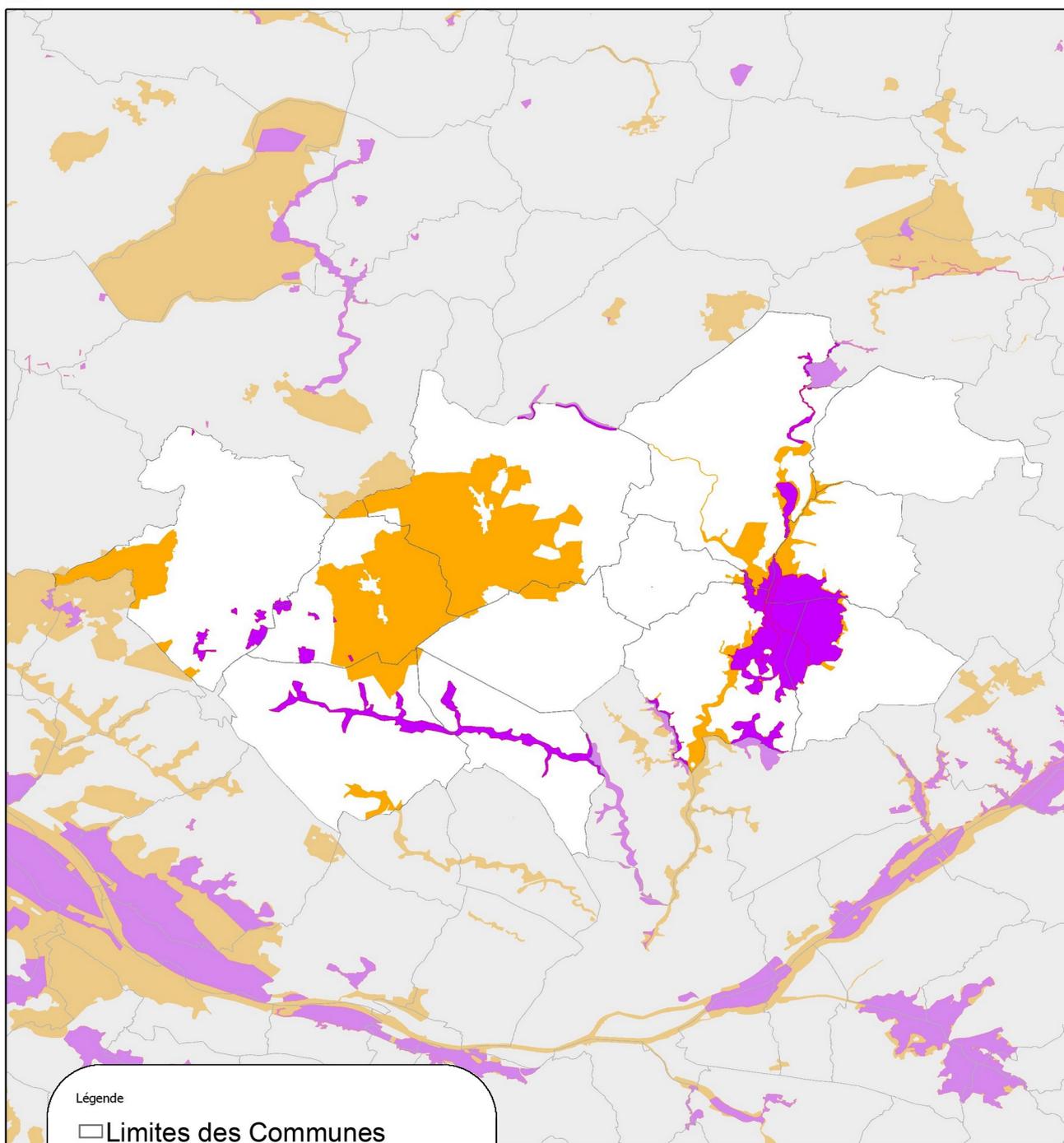
Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité

zonage nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



Légende

- Limites des Communes
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

0 1 400 800 2000 600 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

La communauté de communes Erdre & Gesvres possède 15 ZNIEFF de type I (soit 3258 ha) et 4 ZNIEFF de type II (soit 12 285 ha soit 24,12 % du territoire intercommunal).

C'est la commune d'Héric qui possède la plus grande surface de ZNIEFF.

Les 4 ZNIEFF de type II sont : Vallée et marais de l'Erdre, Bocage relictuel et landes du secteur de Malville, Zone bocagère relictuelle d'Héric de Notre-Dame-des-Landes, Vallée du Cens

L'ESSENTIEL

- 15 ZNIEFF de type I | 3258 ha de ZNIEFF de type I
- 4 ZNIEFF de type II | 12 285 ha de ZNIEFF de type II

Surface des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Nombre ZNIEFF I	Surface (ha)	% du territoire	Nombre ZNIEFF II	Surface (ha)	% du territoire
Casson	2	9,28	0,57	1	27,99	1,73 %
Fay-de-Bretagne	2	125,57	1,94	2	1394,49	21,52 %
Grandchamps-des-Fontaines	1	0,02	0,00	1	136,77	4,04 %
Héric	2	42,54	0,57	2	3203,05	43,33 %
Les Touches	0	-	-	1	18,43	0,52 %
Nort-sur-Erdre	4	204,59	3,05	1	621,11	9,33 %
Notre-Dame-des-Landes	2	71,95	1,91	1	3120,70	83,44 %
Petit-Mars	3	297,35	11,33	1	496,46	19,12 %
Saint-Mars-du-Désert	2	592,71	19,49	1	629,72	20,67 %
Sucé-sur-Erdre	6	897,37	21,63	1	1220,33	29,53 %
Treillières	1	270,37	9,29	1	9,64	0,33 %
Vigneux-de-Bretagne	1	296,29	5,61	2	1406,38	25,72 %

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

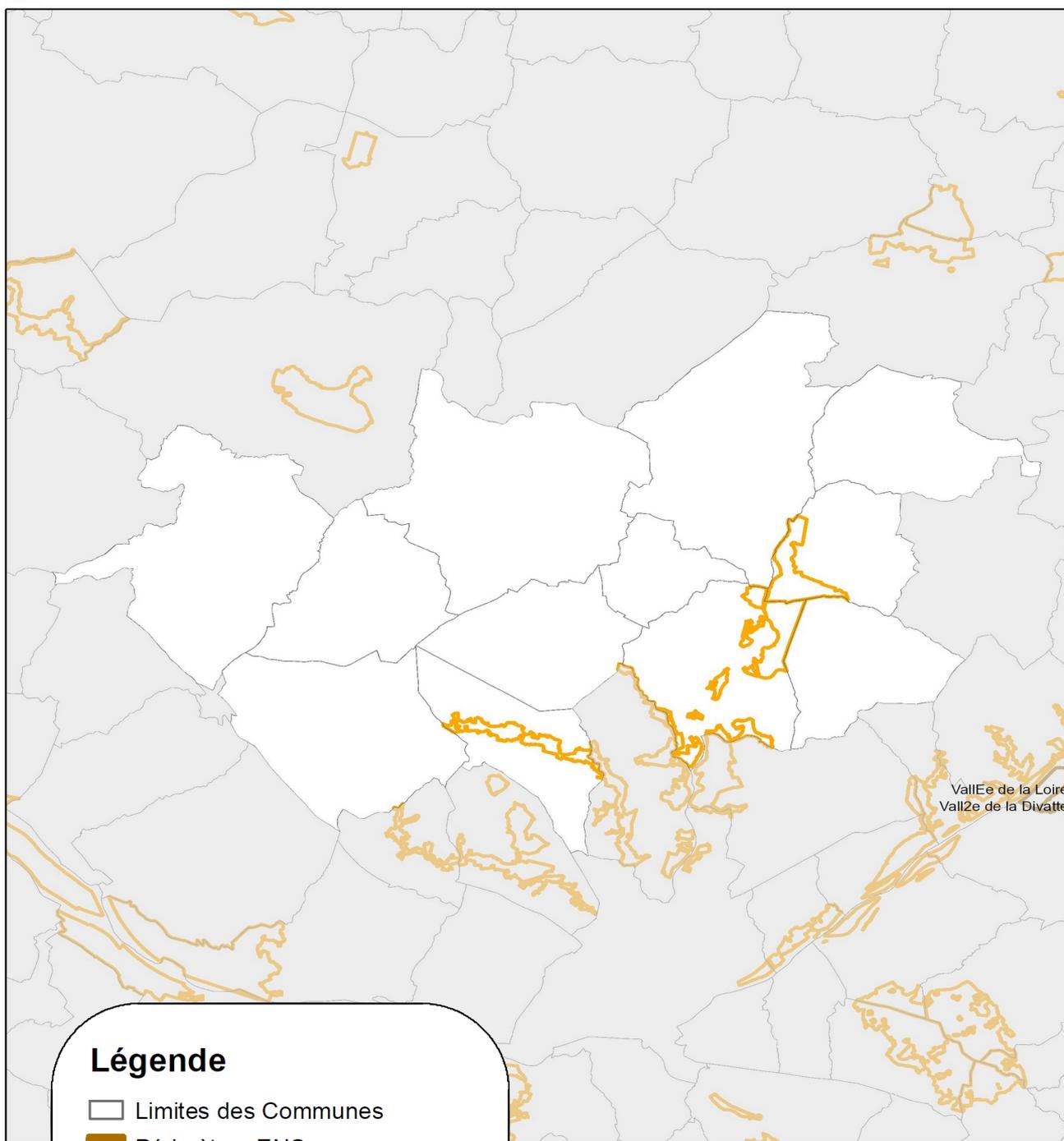
- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique

- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

zonage nature

DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Légende

- ▭ Limites des Communes
- ▭ Périmètres ENS
- ▭ Zone de préemption ENS

0 1 400 800 2000 600 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES (44)

Deux Espaces Naturels Sensibles sont sectorisés sur la communauté de communes Erdre & Gesvres : la Tourbière de Ligné et les Marais de Mazerolles

La **Tourbière de Ligné** est située sur la rive gauche de l'Erdre, entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre. Acquisée en 2012 par le Département de Loire-Atlantique, elle est aujourd'hui considérée comme une des trois dernières tourbières bombées du Massif Armoricaïn. Le Département est aujourd'hui propriétaire d'environ 70 hectares sur les 150 hectares couverts par la tourbière. Le site est également classé en Réserve Naturelle Régionale depuis 2011.

Les **Marais de Mazerolles** sont situés sur les communes de Sucé-sur-Erdre et Saint-Mars-du-Désert le long de la rive gauche de l'Erdre. Le Département est propriétaire d'environ 57 hectares sur les 1130 hectares qu'occupent les marais au total. On y observe de nombreuses espèces d'oiseaux, dont beaucoup de migrateurs, ainsi que des plantes rares et protégées. Les ressources du sous-sol sont très riches en tourbe, en sable d'une épaisseur de 20 à 40 mètres et en eau.

L'ESSENTIEL

• 2 ENS : la Tourbière de Ligné – les Marais de Mazerolles



Tourbière de Ligné

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) :

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) »

Les ENS sont au cœur des politiques du Conseil Départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de milieux naturels.

Le territoire d'Erdre et Gesvres est riche en zones humides, qui concentrent les plus grands enjeux en termes de biodiversité. **La vallée de l'Erdre** et ses marais en sont le repère principal mais les zones humides sont présentes partout dans **les espaces bocagers**. **L'ensemble du territoire est concerné** par la préservation de ces zones qui dépendent totalement de l'apport en eau de leur bassin versant, avec des conditions de régularité et de qualités physico-chimiques. En effet, sur ces différentes zones, l'essentiel des espèces rares dépend des milieux oligotrophes, c'est-à-dire très pauvres en nutriments.

Les marais de l'Erdre

Parmi les espèces végétales protégées recensées sur le territoire, la grande majorité sont liées aux zones humides de la vallée de l'Erdre.

Ces milieux ont subi de **grandes dégradations** : eutrophisation de l'eau dont les efflorescences de cyanobactéries sont le reflet, drainages, « assainissements » et artificialisations diverses, abandons de pratiques traditionnelles favorables aux espèces de milieux ouverts, invasions biologiques (dont les plus connues sont la jussie, le ragondin et l'écrevisse de Louisiane).

Aux précipitations plus irrégulières dues au dérèglement climatique s'ajoute le fait que chaque **imperméabilisation** diminue les capacités de stockage et de filtration de l'eau dans les nappes phréatiques.

Ainsi les marais de l'Erdre sont riches en espèces rares et remarquables, mais nombreuses sont celles qui sont **très menacées** et en voie de disparition, au moins à l'échelle locale.

Les tourbières sont un enjeu majeur de ce territoire, couvrant des surfaces exceptionnelles pour des plaines de ces latitudes avec la vaste **Tourbière de Logné** et d'autres zones tourbeuses des marais. Présent sur ce seul site, le **Spiranthe d'été** (*Spiranthes aestivalis*) n'est plus revu depuis 1968. L'**Utriculaire naine** (*Utricularia minor*) et le **Malaxis des marais** (*Hammarbya paludosa*) n'ont pas reparu depuis 2012 et 2013. La **Canneberge** (*Vaccinium oxycoccos*), autre espèce extrêmement rare en plaine, s'y maintient bien. Le **Comaret des marais** (*Potentilla palustris*) est encore bien présent mais régresse fortement.

Les grandes roselières sont l'abri de la **Grande douve** (*Ranunculus lingua*) et de la **Gesse des marais** (*Lathyrus palustris*), elles sont moins directement menacées mais elles se boisent progressivement.

On notera aussi la présence d'espèces liées aux grands plans d'eau, formant souvent des radeaux, comme la **Chataigne d'eau** (*Trapa natans*), le **Faux nénuphar** (*Nymphoides peltata*) et le **Trèfle d'eau** (*Menyanthes trifoliata*). Ces espèces sont toujours présentes, mais elles n'occupent plus que de très petits espaces alors qu'elles couvraient jadis une partie notable des « plaines » aquatiques de l'Erdre.



Tapis de Canneberge



Grande douve



Faux nénuphar

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Un territoire bocager, marqué par les cours d'eau et les zones humides

Un linéaire de haies, dense et important, à fort enjeu de conservation pour le milieu bocager

Présence de deux cours d'eau majeurs :

- la vallée de l'Erdre et ses marais à tourbières façonnent un paysage fluvial
- la vallée du Gesvres marque davantage le relief

De nombreuses zones humides (marais, mares, et étangs) maillent le territoire

Un territoire principalement agricole, composé majoritairement de prairies et de cultures céréalières

Peu de boisements

Une connaissance lacunaire de la biodiversité locale

Un nombre d'espèces inventoriées relativement faible : un indice de faible prospection et non d'une pauvreté du territoire

Les Marais de l'Erdre sont mieux étudiés, avec de nombreuses espèces protégées mais menacées

Besoins d'inventaires complémentaires sur tous les groupes d'espèces

Les zones humides : les enjeux biodiversité les plus forts

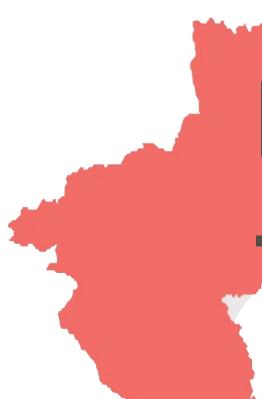
Une majorité d'espèces végétales rares et remarquables recensées liées aux zones humides de la vallée de l'Erdre. Les marais de l'Erdre servent aussi de haltes migratoires intéressantes pour l'avifaune et accueillent des populations riches d'oiseaux tout au long de l'année.

Un milieu menacé par le changement climatique, l'eutrophisation, les drainages, l'artificialisation, la fermeture des milieux ouverts et les espèces exotiques envahissantes

Les tourbières, dont la Tourbière de Ligné : un enjeu majeur du territoire, couvrant des surfaces exceptionnelles pour des plaines de ces latitudes

Un réseau bocager, maillé de mares, favorable aux amphibiens mais aussi aux reptiles

Une densité de milieux humides favorable également à l'ensemble des chiroptères pour la chasse et aux mammifères semi-aquatiques, comme la campagnol amphibie, espèce patrimoniale à fort enjeu de conservation, ainsi qu'à une diversité d'invertébrés



Nos fournisseurs DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géologie 2020



Atlas des Paysages
2016

> Milieux naturels



État des masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 2017



Mares 2012
Haies 2009



Boisements
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution lumineuse
2017

> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2018

Données biodiversité du portail Biodiv'Pays de la Loire

Novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

> Bases de données partiellement moissonnées



Une voix pour la nature



Faune Loire-Atlantique



Base de données
GéoNature



Bases de données Calluna
et eColibry



Base de données
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

> Coordination locale



PAYS DE NANTES

> Rédacteurs



PAYS DE NANTES



> Relecteurs



> Financeurs



> Collectif de contributeurs



ERDRE & GESVRES